

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Sur cette page

Subventions.....	5
1) Subventions à l'appui des espèces et l'habitat aquatiques.....	5
Information financière (en dollars)	5
1.1 Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril – Subventions	5
1.2 Programme pour la participation autochtone sur les habitats – Subventions	8
1.3 Programme pour la gestion des océans - Subventions.....	10
2) Subventions à l'appui de la programmation d'aliénation des actifs	11
Information financière (en dollars)	11
2.1 Programme de subventions et contributions pour l'aliénation des phares excédentaires – Subventions	11
2.2 Programme de subventions par catégorie des Ports pour petits bateaux	13
3) Subventions à l'appui des accords de réconciliation avec les Autochtones.....	15
Information financière (en dollars)	15
3.1 Programme de paiements de transfert de la réconciliation avec les Autochtones – Subventions.....	15
4) Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	17
Information financière (en dollars)	17
4.1 Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans - Subventions par catégorie	17
5) Subventions à l'appui du programme de mise en valeur du saumon.....	19
Information financière (en dollars)	19
5.1 Programme de paiements de transfert pour la mise en valeur des salmonidés – Subventions.....	19
6) Subvention à l'Aajuraq Conservation Fund Society pour le financement de projets pour la permanence dans la région de Qikiqtani (Fonds pour Aajuraq)	21
Information financière (en dollars)	21
6.1 Subvention à l'Aajuraq Conservation Fund Society pour le financement de projets pour la permanence dans la région de Qikiqtani (Fonds pour Aajuraq)	21
Contributions	23

1) Contribution à l'appui de la Fondation du saumon du Pacifique	23
Information financière (en dollars)	23
1.1 Programme de contribution à la Fondation du saumon du Pacifique	23
2) Contribution à l'appui du Sous-comité du saumon de la Commission de gestion du poisson et de la faune du Yukon	25
Information financière (en dollars)	25
2.1 Programme de contribution au Sous-comité du saumon	25
3) Contribution à l'appui de la Fondation environnementale du T. Buck Suzuki	27
Information financière (en dollars)	27
3.1 Programme de contribution avec la T. Buck Suzuki Environmental Foundation	27
4) Contributions à l'appui des espèces et de l'habitat aquatiques	29
Information financière (en dollars)	29
4.1 Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril	29
4.2 Programme d'intendance de l'habitat	32
4.3 Programme pour la participation autochtone sur les habitats – Contributions	34
4.4 Fonds pour sur les espèces aquatiques envahissantes	36
4.5 Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques	38
4.6 Programme pour la gestion des océans – Contributions	40
4.7 Programme de partenariats pour la conservation et l'intendance du saumon du Pacifique	42
5) Contributions à l'appui de la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans	44
Information financière (en dollars)	44
5.1 Programme de contribution à la recherche scientifique sur les océans et les eaux douces	44
5.2 Programme de contribution à la recherche sur les eaux douces	47
5.3 Programme de contribution au Groupe national consultatif sur les contaminants ..	49
5.4 Programme de contribution au programme sur les données environnementales côtières de référence	51
5.5 Programme de contribution aux mesures réglementaires et non réglementaires de préservation de la qualité du milieu marin	53
5.6 Programme de contribution à la recherche scientifique sur l'habitat d'eau douce ...	55
5.7 Programme de contribution aux fonds scientifique pour une pêche durable	57
6) Contributions à l'appui des accords de réconciliation avec les Autochtones	59
Information financière (en dollars)	59

6.1 Programme de paiements de transfert de la réconciliation avec les Autochtones - Contributions	59
7) Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	61
Information financière (en dollars)	61
7.1 Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des questions relatives aux pêches et aux océans - Contributions par catégorie.....	61
8) Contributions à l'appui du programme de mise en valeur du saumon	63
Information financière (en dollars)	63
8.1 Programme de paiements de transfert pour la mise en valeur des salmonidés – Contributions	63
9) Contributions à l'appui du programme intégrée de la Garde côtière canadienne.....	65
Information financière (en dollars)	65
9.1 Programme de paiements de transfert pour les opérations et les interventions maritimes de la Garde côtière canadienne – Contributions	65
10) Contributions à l'appui du cadre de gestion intégrée pour les programmes de contributions Autochtones.....	67
Information financière (en dollars)	67
10.1 Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques.....	67
10.2 Stratégie relative aux pêches autochtones – négociation et mise en œuvre d'ententes sur les pêches.....	70
10.3 Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique	73
10.4 Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique	76
10.5 Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord.....	79
10.6 Fonds autochtones pour les espèces en péril	82
10.7 Mesures liées aux traités	84
11) Contributions à l'appui du cadre de gestion intégrée pour les programmes du secteur des produits de la pêche.....	86
Information financière (en dollars)	86
11.1 Fonds des pêches de l'Atlantique.....	86
11.2 Fonds des Pêches du Québec	88
11.3 Fonds de rétablissement et d'innovation pour les saumons de la Colombie-Britannique.....	90
12) Contributions à l'appui du Programme de contributions de catégorie de ports pour petits bateaux.....	92

Information financière (en dollars)	92
12.1 Programme de contribution par catégorie de Ports pour petits bateaux	92
13) Contributions à l'appui de la gestion durable des pêches du Canada	94
Information financière (en dollars)	94
13.1 Programme de protection des mammifères marins	94
13.2 Programme de transition commerciale du saumon du Pacifique	97
13.3 Programme de contribution aux pêches durables	100
14) Contribution à la Qikiqtani Inuit Association pour le projet Nauttiqsuqtiit	
Conservation Centre – Modèle de conservation régional de Qikiqtani	102
Information financière (en dollars)	102
14.1 Contribution à la Qikiqtani Inuit Association pour le projet Nauttiqsuqtiit	
Conservation Centre – Modèle de conservation régional de Qikiqtani	102

Subventions

1) Subventions à l'appui des espèces et l'habitat aquatiques

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	3 300 000	12 524 490	5 324 490	5 324 490
Total des contributions	-	-	-	-
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	3 300 000	12 524 490	5 324 490	5 324 490

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

1.1 Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril – Subventions

Date de mise en œuvre

2024-2025

Date d'échéance

31 mars 2026

Type de paiement de transfert

Subvention

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Lien aux résultats ministériels

- les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Espèces en péril

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le programme de subventions du Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril (FNCEAP) a pour but de soutenir les efforts des peuples autochtones dans le renforcement des capacités techniques concernant les politiques, les programmes et les initiatives réglementaires sur les espèces en

péril, et de favoriser leur plus grande participation aux processus de coopération et de consultation dans le cadre de l'inscription des espèces en péril et de l'élaboration des documents de rétablissement connexes, conformément à la *Loi sur les espèces en péril* et à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*. En intégrant activement les connaissances et les perspectives autochtones à l'inscription, à la protection et au rétablissement des espèces aquatiques en péril, la subvention du FNCEAP vise à faire respecter les droits et les intérêts des communautés autochtones.

L'objectif général lié à tous les programmes de paiements de transfert du ministère des Pêches et des Océans (MPO) pour les écosystèmes aquatiques est de conserver et protéger les océans ainsi que les autres écosystèmes et espèces aquatiques du Canada contre les répercussions des activités humaines et les espèces envahissantes.

Résultats attendus

- participation accrue des groupes autochtones potentiellement touchés aux activités de consultation sur les espèces en péril, avec une cible de 80 % des groupes autochtones potentiellement touchés participant aux processus d'inscription et à l'élaboration de documents de rétablissement
- la contribution de 100 % des groupes autochtones qui reçoivent des fonds pour appuyer la préparation des documents d'inscription ou de rétablissement des espèces aquatiques en péril est prise en compte dans la prise de décisions
- les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées, 80 % des espèces aquatiques ou des unités désignables en péril figurant sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* ayant un programme de rétablissement ou un plan de gestion terminé

Exercice de la dernière évaluation réalisée

Non applicable (nouveau programme)

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Non applicable (nouveau programme)

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette subvention est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Organisations, gouvernements, particuliers, conseils, commissions, communautés, associations et autorités autochtones, y compris :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- organes ou entités établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
- les fournisseurs de services auxquels on a confié le mandat de travailler avec les organisations autochtones dans le domaine des pêches, du poisson et de l'habitat du poisson, déterminés par le MPO
- particuliers

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Des renseignements généraux sur la subvention sont disponibles sur le site Web du FNCEAP du MPO, mais les possibilités de présenter une demande de financement de subvention sont officiellement offertes par écrit aux groupes autochtones touchés et potentiellement touchés lorsque le Ministère mène des consultations sur les décisions d'inscription en vertu de l'obligation de consulter prévue par la common law et s'engage dans la préparation coopérative de documents de rétablissement pour les espèces en péril inscrites, comme l'exige la *Loi sur les espèces en péril*.

1.2 Programme pour la participation autochtone sur les habitats – Subventions

Date de mise en œuvre

2018-2019

Date d'échéance

31 mars 2026

Type de paiement de transfert

Subvention

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Protection du poisson et de son habitat

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le Programme pour la participation autochtone sur les habitats (PPAH) - Financement par subventions a pour but de soutenir la participation des groupes autochtones, des communautés autochtones et des organisations autochtones aux consultations du Programme de protection du poisson et de son habitat sur la conduite de la Couronne par l'intermédiaire du Ministère (c'est-à-dire, les décisions, telles que les ententes, les approbations, les autorisations et les permis) en vertu de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les espèces en péril* et de l'article 82 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, et de soutenir les consultations lorsque le programme est le coordonnateur des consultations de l'État pour un projet désigné après la publication de l'énoncé de décision sur l'évaluation d'impact en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Le financement sous forme de subventions peut également être utilisé pour les activités suivantes lorsque l'importance relative du financement et le profil de risque des demandeurs et des bénéficiaires sont faibles : pour la participation à l'élaboration des politiques du programme, des programmes et des initiatives de réglementation, et pour le renforcement de la capacité technique des peuples autochtones afin de soutenir leur participation accrue à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat et à d'autres activités de collaboration.

Résultats attendus

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2022-2023

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette subvention est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Organisations, gouvernements, particuliers, conseils, commissions, communautés, associations et autorités autochtones, y compris :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils, autorités autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- organes ou entités établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
- les fournisseurs de services auxquels on a confié le mandat de travailler avec les organisations autochtones dans le domaine des pêches, du poisson et de l'habitat du poisson, déterminés par le MPO
- particuliers

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

En 2025-2026, le personnel du Programme pour la participation autochtone sur les habitats (PPAH) mobilisera les bénéficiaires autochtones au moyen de sondages régionaux et nationaux afin de recueillir leurs commentaires sur les changements apportés au Programme en 2024-2025, notamment sur la souplesse et sur la simplification du processus de proposition et d'entente, conformément au Plan d'action 38 de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Les renseignements sur le Programme, les renseignements sur le processus de demande et le formulaire de demande sont accessibles sur le site Web du MPO et sont mis en évidence dans la section « En demande » du site Web Projets près de l'eau du MPO. Des courriels à propos du Programme seront également envoyés directement aux Premières Nations ainsi qu'aux collectivités et aux groupes autochtones potentiellement intéressés.

1.3 Programme pour la gestion des océans - Subventions

Date de mise en œuvre

2016-2017

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Subvention

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Planification et conservation marines

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le financement sous forme de subventions pour la gestion des océans pour soutenir les groupes autochtones a pour but de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de conservation et de gestion des océans dans les zones où la gestion des ressources marines ou les mesures de conservation marine proposées empiètent sur les territoires traditionnels ou les zones de pêche à des fins domestiques établis en vertu de traités modernes.

Résultats attendus

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Exercice de la dernière évaluation réalisée

Non applicable. Cette subvention est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Non applicable. Cette subvention est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette subvention est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Groupes autochtones

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Consultations ciblées auprès des bénéficiaires admissibles

2) Subventions à l'appui de la programmation d'aliénation des actifs

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	750 000	650 000	500 000	500 000
Total des contributions	-	-	-	-
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	750 000	650 000	500 000	500 000

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

2.1 Programme de subventions et contributions pour l'aliénation des phares excédentaires – Subventions

Date de mise en œuvre

1 avril 2012

Date d'échéance

2025-2026

Type de paiement de transfert

Subvention

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2022-2023

Lien aux résultats ministériels

Services internes

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Services internes

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Ce programme de paiements de transfert vise à faciliter la vente ou le transfert de phares excédentaires à des organisations à but non lucratif et à des municipalités.

Résultats attendus

- atteinte de l'objectif principal de la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux*, à savoir faciliter la vente ou les transferts des phares patrimoniaux tout en assurant la vocation publique des phares
- préservation et accessibilité au public des phares patrimoniaux

- conformité à la Directive sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor (veiller à ce que les ministères se départissent des biens excédentaires qui ne sont plus nécessaires aux fins du programme)
- offre de fonds pour faciliter l'élimination des phares excédentaires au coût global le plus bas pour le gouvernement fédéral

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2022-2023

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette subvention est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- un gouvernement provincial ou municipal, ou un organisme correspondant
- une organisation locale à but non lucratif
- une association locale de développement
- les Premières Nations et les entreprises appartenant à une Première Nation (à but lucratif ou non)
- une combinaison de ces parties intéressées

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Les demandeurs et les bénéficiaires communiquent directement avec le personnel du MPO pendant le processus de négociation des subventions.

2.2 Programme de subventions par catégorie des Ports pour petits bateaux

Date de mise en œuvre

1 avril 2012

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Subvention

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2022-2023

Lien aux résultats ministériels

L'industrie de la pêche commerciale a accès à des ports sécuritaires

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Ports pour petits bateaux

But et objectifs du programme de paiements de transfert

L'objectif de ce programme de paiements de transfert est d'offrir des subventions aux bénéficiaires admissibles qui acceptent un port pour petits bateaux dans un état « tel quel ». Au lieu de réparer un port en vue de sa cession, le MPO accorde une subvention au bénéficiaire et les laisse prendre les décisions de réparation. Toutes les responsabilités du MPO relatives au port cédé reviennent au bénéficiaire, qui les assume entièrement au moment du transfert.

Résultats attendus

- conformité à la Directive sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor (veiller à ce que les ministères se départissent des biens excédentaires qui ne sont plus nécessaires aux fins du programme)
- limiter les passifs du gouvernement du Canada en fournissant des fonds pour faciliter la cession des ports excédentaires

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2022-2023

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette subvention est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les groupes de bénéficiaires ciblés comprennent les gouvernements provinciaux ou administrations municipales, ou organismes de ceux-ci; les organismes à but non lucratif locaux; les associations locales de développement; les Premières Nations et sociétés appartenant aux Premières Nations (à but lucratif et sans but lucratif); ou un regroupement de ces parties intéressées.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Il n'existe pas de mécanismes officiels pour mobiliser les demandeurs et les bénéficiaires du programme de subventions par catégorie. Une fois qu'un site a été considéré comme un bien excédentaire et qu'il est destiné à être cédé, le personnel de Ports pour petits bateaux mobilisera les groupes susmentionnés dans l'ordre indiqué ci-dessus. Si un groupe manifeste son intérêt, le personnel de Ports pour petits bateaux entame alors des négociations avec ce groupe afin de trouver un mécanisme et des modalités de transfert qui soient satisfaisants à la fois pour le groupe en question et pour le gouvernement du Canada. Une subvention en remplacement de réparations dans le cadre des programmes de subventions par catégorie est l'un des mécanismes qui peuvent être trouvés pour l'avancement du transfert.

3) Subventions à l'appui des accords de réconciliation avec les Autochtones

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	745 860	1 097 660	745 860	745 860
Total des contributions	-	-	-	-
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	745 860	1 097 660	745 860	745 860

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

3.1 Programme de paiements de transfert de la réconciliation avec les Autochtones – Subventions

Date de mise en œuvre

Juin 2020

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Subvention

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Programmes Autochtones et traités

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Les modalités ont pour objectif d'appuyer les priorités comme la réconciliation avec les Autochtones, y compris l'établissement et le maintien de la capacité des Autochtones à mettre en œuvre, à surveiller et à évaluer les activités de projet ou liées à l'accord, et à en rendre compte. Ces activités nécessiteront des consultations fréquentes, la mobilisation et la participation des groupes autochtones pour préparer l'acceptation des mesures de réconciliation.

Résultats attendus

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones (cible : 1)
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements (cible : non applicable)
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés par le biais d'accords / arrangements (cible : non applicable)

Exercice de la dernière évaluation réalisée

Non applicable (nouveau programme)

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Non applicable (nouveau programme)

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2024-2025

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles doivent posséder la capacité juridique nécessaire pour conclure un accord de subvention ou de contribution dans le but de recevoir du financement.

Avant de signer un accord de subvention ou de contribution, il est nécessaire de signer un accord de réconciliation entre le Canada et le groupe ou le regroupement autochtone.

Les bénéficiaires admissibles sont les suivants :

- collectivités, bandes et établissements autochtones (terres, réserves)
- conseils de district, conseils des chefs et conseils tribaux
- associations, organisations et sociétés autochtones
- commissions, conseils, et autorités des pêches autochtones
- institutions, organisations, corporations et coopératives économiques autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
- fournisseurs de services mandatés pour travailler avec des groupes ou des organisations autochtones relativement aux pêches, au poisson et à son habitat, comme déterminé par le MPO

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Les bénéficiaires sont mobilisés de façon continue dans le cadre de l'élaboration et de l'administration d'ententes de subvention.

4) Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	275 500	275 500	275 500	275 500
Total des contributions	-	-	-	-
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	275 500	275 500	275 500	275 500

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

4.1 Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans - Subventions par catégorie

Date de mise en œuvre

1986

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Subvention

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2012-2013

Lien aux résultats ministériels

Le programme de subventions par catégorie soutient tous les résultats du Ministère.

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Le programme de subventions par catégorie soutient tous les programmes figurant dans le répertoire des programmes du Ministère.

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but est d'encourager les initiatives axées sur la recherche, le développement, la gestion, la conservation, la protection ou la promotion des pêches et des océans, ainsi que sur les questions

afférentes, en fournissant une aide financière aux organisations retenues pour des activités désignées qui contribueront aux objectifs du programme décrits dans le budget principal des dépenses.

L'objectif est d'assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs.

Résultats attendus

Une meilleure capacité de bénéficiaires et de parties intéressées de partage et d'obtention de l'information et une meilleure compréhension des questions liées aux pêches et aux océans

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2013-2014

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette subvention est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les organisations canadiennes et étrangères
- les groupes autochtones
- les établissements d'enseignement postsecondaire reconnus
- les autres ordres de gouvernement ou organismes

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

- appel de propositions ciblé
- processus directs non annoncés

5) Subventions à l'appui du programme de mise en valeur du saumon

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	1 575 000	1 600 000	-	-
Total des contributions	-	-	-	-
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	1 575 000	1 600 000	-	-

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

5.1 Programme de paiements de transfert pour la mise en valeur des salmonidés – Subventions

Date de mise en œuvre

2021-2022

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Subvention

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Lien aux résultats ministériels

- les pêches canadiennes sont gérées de manière durable
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Mise en valeur des salmonidés

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le Programme de mise en valeur des salmonidés vise à améliorer les stocks de saumon et leur habitat en soutenant la production en écloserie, l'éducation du public, l'intendance et les activités de mobilisation, contribuant ainsi à la conservation du saumon, à la santé des écosystèmes et à la pêche durable. Le Programme travaille avec le public et les Premières Nations pour produire des poissons qui contribuent à la conservation, au rétablissement et à la récolte, ainsi qu'à l'évaluation, à l'éducation et à la participation

des communautés, contribuant ainsi à la santé des écosystèmes, à l'engagement et à la productivité économique.

Résultats attendus

Quatre-vingt-dix subventions seront accordées par la Direction de la mise en valeur des salmonidés. Aucune ne sera accordée pour des projets précédemment soutenus par des accords de contribution. Quatre seront de nouveaux accords de subvention.

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2022-2023

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette subvention est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Ce programme ciblé, pour lequel il n'y a pas de processus de demande ouvert, soutient les groupes autochtones, les organisations à but non lucratif, les établissements d'enseignement et les entités gouvernementales dans la conservation, l'éducation et l'intendance du saumon. Le Fonds de participation communautaire met l'accent sur de petits projets communautaires visant à restaurer l'habitat du saumon, à produire du saumon et à sensibiliser le public. Le Fonds de développement économique communautaire aide les communautés autochtones à renforcer leurs capacités techniques, à améliorer leurs revenus économiques et à renforcer leur autonomie grâce aux activités des éclosiers de saumon.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Le personnel du programme communique régulièrement avec les partenaires du programme, à la fois directement et virtuellement, afin de fournir un soutien technique, biologique et administratif continu pour la mise en œuvre réussie des programmes de mise en valeur. Cette communication assure l'harmonisation avec les objectifs du programme, les normes de santé du poisson et les résultats opérationnels, tandis que la collaboration avec les bénéficiaires et les demandeurs soutient la conservation du saumon, l'éducation du public et les pêches durables.

6) Subvention à l'Aajuraq Conservation Fund Society pour le financement de projets pour la permanence dans la région de Qikiqtani (Fonds pour Aajuraq)

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	200 000 000	-	-
Total des contributions	-	-	-	-
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	-	200 000 000	-	-

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

6.1 Subvention à l'Aajuraq Conservation Fund Society pour le financement de projets pour la permanence dans la région de Qikiqtani (Fonds pour Aajuraq)

Date de mise en œuvre

Comme il s'agit d'un nouveau programme de paiements de transfert, la date de début n'a pas encore été confirmée.

Date d'échéance

Comme il s'agit d'un nouveau programme de paiements de transfert, la date de fin n'a pas encore été confirmée.

Type de paiement de transfert

Subvention

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

Il s'agit d'un accord approuvé directement par le Conseil du Trésor. Par conséquent, l'accord sert de modalités.

Lien aux résultats ministériels

Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Planification et conservation marines

But et objectifs du programme de paiements de transfert

L'objectif de ce programme de paiement de transferts est de favoriser la réconciliation et la conservation dirigée par les Inuits dans l'Arctique canadien, ainsi que de contribuer à l'objectif du Canada de conserver 30 % des océans du Canada d'ici 2030.

Résultats attendus

Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées

Exercice de la dernière évaluation réalisée

Non applicable (nouveau programme)

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Non applicable (nouveau programme)

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette subvention est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Le bénéficiaire de cet accord de subvention est l'Aajuraq Conservation Fund Society.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Cette subvention assure le financement direct de projets.

Contributions

1) Contribution à l'appui de la Fondation du saumon du Pacifique

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	1 590 633	1 590 633	940 633	940 633
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	1 590 633	1 590 633	940 633	940 633

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

1.1 Programme de contribution à la Fondation du saumon du Pacifique

Date de mise en œuvre

1 avril 2020

Date d'échéance

31 mars 2025

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2022-2023

Lien aux résultats ministériels

Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Mise en valeur des salmonidés

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but du programme est de renforcer le pouvoir d'action de la communauté pour la sensibilisation et la participation à la conservation, à la protection et à la restauration des stocks de saumon du Pacifique canadien afin d'obtenir des stocks et des habitats sains, durables et naturellement diversifiés.

L'objectif de ce programme est d'établir des partenariats à court terme et à long terme avec des particuliers et des organisations du secteur privé, des organisations des Premières Nations et des

organismes du secteur public afin de promouvoir la conservation et la restauration des stocks de saumon du Pacifique et de leur habitat.

Résultats attendus

Les Premières Nations, les collectivités locales et les tiers participent à des activités concertées d'intendance des bassins hydrographiques et de la pêche

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2022-2023

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2024-2025

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Le bénéficiaire de cette entente de contribution est la Fondation du saumon du Pacifique.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Les gestionnaires de programme rencontrent (en personne et virtuellement) régulièrement (au moins deux fois par année) la Fondation du saumon du Pacifique pour surveiller l'exécution du programme, y compris les résultats et les décisions du programme. La Fondation du saumon du Pacifique demande conseil au personnel du MPO au sujet de ses priorités de programme, ainsi que sur ses décisions de déboursement de financement afin de s'assurer que l'efficacité est maximisée.

2) Contribution à l'appui du Sous-comité du saumon de la Commission de gestion du poisson et de la faune du Yukon

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	317 900	328 100	338 300	348 500
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	317 900	328 100	338 300	348 500

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

2.1 Programme de contribution au Sous-comité du saumon

Date de mise en œuvre

1995

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Lien aux résultats ministériels

- les pêches canadiennes sont gérées de manière durable
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Programmes Autochtones et traités
- Mise en valeur des salmonidés

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le chapitre 16 de l'Accord-cadre définitif des Premières Nations du Yukon prévoit que le Sous-comité du saumon du Yukon (SCSY) fasse des recommandations au ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, aux gouvernements des Premières Nations du Yukon et au gouvernement du Yukon sur toutes les questions liées à la répartition du saumon du Pacifique, à la gestion du saumon et aux habitats du saumon au Yukon, y compris les lois, la recherche, les politiques et les programmes.

Résultats attendus

Le SCSY tiendra des séances de consultation et de mobilisation du public afin de permettre aux gouvernements des Premières Nations et aux conseils des ressources renouvelables, aux participants du secteur des pêches, aux organisations non gouvernementales et aux membres du public de formuler des commentaires sur les mesures, les politiques et les programmes de gestion des pêches (y compris l'élaboration des plans de gestion intégrée des pêches 2025-2026 pour les rivières Yukon et Alsek).

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2022-2023

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Le seul bénéficiaire admissible est le Sous-comité du saumon.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Pêches et Océans Canada fournira un soutien administratif au SCSY, et un haut fonctionnaire de Pêches et Océans Canada au Yukon appuiera le Sous-comité en tant que secrétaire exécutif. Ainsi, le SCSY et Pêches et Océans Canada travailleront en étroite collaboration pour administrer/mettre en œuvre l'accord de contribution, faciliter l'élaboration des recommandations ministérielles, coordonner les réunions et consulter les Premières Nations et les parties prenantes. Les membres du Sous-comité du saumon du Yukon, soutenus par Pêches et Océans Canada, participeront aux activités du Comité du fleuve Yukon du Traité sur le saumon du Pacifique et constitueront la majorité des représentants nommés à la délégation canadienne.

3) Contribution à l'appui de la Fondation environnementale du T. Buck Suzuki

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	21 367	21 367	21 367	21 367
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	21 367	21 367	21 367	21 367

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

3.1 Programme de contribution avec la T. Buck Suzuki Environmental Foundation

Date de mise en œuvre

2014-2015

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2022-2023

Lien aux résultats ministériels

Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Gestion des pêches

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est de promouvoir la sensibilisation et la participation aux activités de conservation, de protection et de restauration des stocks de poissons et de leur habitat dans le Pacifique canadien afin que les stocks et les habitats restent sains, durables et naturellement diversifiés.

Résultats attendus

La T. Buck Suzuki Environmental Foundation joue un rôle actif dans la promotion de la durabilité, principalement en collaboration avec l'industrie de la pêche commerciale, les organismes gouvernementaux et d'autres organisations non gouvernementales de l'environnement en :

- participation à de nombreuses conférences et réunions communautaires et sectorielles
- participation à de nombreux dialogues et conférences à l'échelle nationale et internationale parrainés par le gouvernement
- en s'associant à l'industrie pour tester des méthodes visant à réduire les engins fantômes et la pollution, ainsi que d'autres pratiques de pêche durables
- entretenir l'application de navigation écologique OceanSmart et une présence sur les médias sociaux qui favorise la durabilité
- collaboration avec les acteurs du secteur pour élaborer des propositions de subventions pour des projets de pêche durable

Les Premières Nations, les collectivités locales et les tiers participent à des activités concertées d'intendance des bassins hydrographiques et de la pêche.

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2022-2023

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

La T. Buck Suzuki Environmental Foundation est la seule bénéficiaire de ce programme. Elle utilise ensuite la contribution pour générer les effets d'entraînement plus larges mentionnés dans la section des résultats attendus ci-dessus.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Le MPO rencontre le promoteur plusieurs fois par an pour discuter des progrès accomplis et recevoir son rapport annuel. De nouvelles ententes de contribution sont élaborées tous les deux ans.

4) Contributions à l'appui des espèces et de l'habitat aquatiques

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	123 957 915	93 973 712	24 554 034	7 110 263
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	123 957 915	93 973 712	24 554 034	7 110 263

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

4.1 Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril

Date de mise en œuvre

2018-2019

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Lien aux résultats ministériels

- les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Espèces en péril

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril (FNCEAP) a pour but de mettre en œuvre l'initiative du gouvernement du Canada intitulée Patrimoine naturel en incitant les partenaires de la conservation à élaborer et à mettre en œuvre des approches multi-espèces, axées sur le lieu et la menace, pour protéger et rétablir les espèces aquatiques en péril. Le fonds rassemble des communautés autochtones, des organisations à but non lucratif, des provinces et territoires et d'autres partenaires pour entreprendre des mesures d'intendance.

Les objectifs généraux liés à tous les programmes de paiements de transfert du MPO pour les écosystèmes aquatiques sont de conserver et protéger les océans et les autres écosystèmes et espèces aquatiques du Canada contre l'impact des activités humaines et les espèces envahissantes.

Résultats attendus

- Les mesures de protection et de rétablissement des espèces en péril sont renforcées par l'entremise du FNCEAP en entreprenant ou en terminant au moins 30 % des mesures des plans d'action et des plans de gestion pour appuyer le rétablissement et la protection des espèces aquatiques en péril inscrites dans la *Loi sur les espèces en péril*.
- En étroite collaboration avec les bénéficiaires du financement, tous les projets du FNCEAP pour lesquels des activités de rétablissement sont décrites dans les accords de contribution sont mis en œuvre avec succès.
- Le financement du FNCEAP est dirigé vers les espèces aquatiques en péril évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et les espèces aquatiques inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.
- Les projets du FNCEAP intègrent les groupes autochtones en prenant en compte et en gérant de manière appropriée les connaissances autochtones. Les groupes autochtones, en tant que chefs de projet ou partenaires, participent aux activités d'intendance soutenues par le MPO qui appuient le rétablissement et la protection des espèces aquatiques en péril. Le programme vise actuellement à inclure 30 groupes autochtones dans le cadre du FNCEAP d'ici mars 2026.

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2021-2022

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2024-2025

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- organisations à but non lucratif, telles que les organisations caritatives et bénévoles, les associations professionnelles et les organisations non gouvernementales
- organisations, gouvernements, particuliers, conseils, commissions, communautés, associations et autorités autochtones, y compris :
 - communautés, bandes, établissements autochtones
 - conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
 - associations, organisations, sociétés autochtones
 - commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
 - institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
 - partenariats ou regroupements de groupes autochtones
 - organes ou entités établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
 - les fournisseurs de services auxquels on a confié le mandat de travailler avec les organisations autochtones dans le domaine des pêches, du poisson et de l'habitat du poisson, déterminés par le MPO
 - particuliers
- établissements de recherche, d'enseignement et d'éducation
- particuliers canadiens
- organisations à but lucratif, telles que les petites entreprises de moins de 500 employés, entreprises, sociétés et associations industrielles
- organisations locales telles que les associations et les groupes communautaires, les groupes de personnes âgées et de jeunes, et les clubs de service
- gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et locaux et leurs organismes (p. ex. les

sociétés d'État, offices de protection de la nature)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

En plus du site Web du MPO qui fournit de l'information et des formulaires de demande pour le Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril, les communications avec les demandeurs et les bénéficiaires sont facilitées par les régions au moyen de contacts directs, comme par courriel et par téléphone. Des réunions de suivi trimestrielles sont prévues avec les bénéficiaires retenus pour que les projets progressent comme attendu.

4.2 Programme d'intendance de l'habitat

Date de mise en œuvre

2018-2019

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Lien aux résultats ministériels

Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Espèces en péril

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but du programme de paiement de transfert est de rétablir des espèces en voie de disparition, des espèces menacées et d'autres espèces préoccupantes, en faisant participer les Canadiens aux mesures de conservation au profit de la faune afin de protéger les espèces aquatiques en péril.

Les objectifs généraux liés à tous les programmes de paiements de transfert du MPO pour les écosystèmes aquatiques sont de conserver et protéger les océans et les autres écosystèmes et espèces aquatiques du Canada contre l'impact des activités humaines et les espèces envahissantes.

Résultats attendus

- les habitats importants pour les espèces aquatiques en péril sont améliorés ou gérés de manière à répondre à leurs besoins en matière de rétablissement
- les menaces qui pèsent sur les espèces aquatiques en péril ou leurs habitats sont stoppées, éliminées et/ou atténuées
- la collaboration et les partenariats appuient la conservation et le rétablissement des espèces aquatiques en péril
- le financement est dirigé vers les espèces aquatiques en péril évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et les espèces aquatiques inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*

Les projets incluent les groupes autochtones, prennent en compte et gèrent de manière appropriée les connaissances autochtones. Les groupes autochtones, en tant que chefs de projet ou partenaires, participent aux activités d'intendance soutenues par le MPO qui appuient le rétablissement et la protection des espèces aquatiques en péril.

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2021-2022

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- organisations à but non lucratif, telles que les organisations caritatives et bénévoles, les associations professionnelles et les organisations non gouvernementales
- organisations, gouvernements, particuliers, conseils, commissions, communautés, associations et autorités autochtones, y compris :
 - communautés, bandes, établissements autochtones
 - conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
 - associations, organisations, sociétés autochtones
 - commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
 - institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
 - partenariats ou regroupements de groupes autochtones
 - organes ou entités établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
 - les fournisseurs de services auxquels on a confié le mandat de travailler avec les organisations autochtones dans le domaine des pêches, du poisson et de l'habitat du poisson, déterminés par le MPO
 - particuliers
- établissements de recherche, d'enseignement et d'éducation
- particuliers canadiens
- organisations à but lucratif, telles que les petites entreprises de moins de 500 employés, entreprises, sociétés et associations industrielles
- organisations locales telles que les associations et les groupes communautaires, les groupes de personnes âgées et de jeunes, et les clubs de service
- gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et locaux et leurs organismes (p. ex. les sociétés d'État, offices de protection de la nature)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

En plus du site Web du MPO qui fournit de l'information et des formulaires de demande pour le Programme d'intendance de l'habitat, les communications avec les demandeurs et les bénéficiaires sont facilitées par les régions au moyen de contacts directs, comme par courriel et par téléphone. Des réunions de suivi trimestrielles sont prévues avec les bénéficiaires retenus pour que les projets progressent comme attendu.

4.3 Programme pour la participation autochtone sur les habitats – Contributions

Date de mise en œuvre

2018-2019

Date d'échéance

31 mars 2026

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Protection du poisson et de son habitat
- Programmes Autochtones et traités

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme de paiements de transfert est d'offrir aux collectivités autochtones l'occasion de participer à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat. Plus précisément, des fonds de contribution sont octroyés pour soutenir la mobilisation, la collaboration et le renforcement des capacités liées à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat, et pour veiller à ce que des fonds soient également disponibles pour les Autochtones dans les régions intérieures du Canada.

Les objectifs généraux liés à tous les programmes de paiements de transfert du MPO pour les écosystèmes aquatiques sont de conserver et protéger les océans et les autres écosystèmes et espèces aquatiques du Canada contre l'impact des activités humaines et les espèces envahissantes.

Résultats attendus

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2022-2023

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- organisations à but non lucratif, telles que les organisations caritatives et bénévoles, les associations professionnelles et les organisations non gouvernementales

- organisations, gouvernements, particuliers, conseils, commissions, communautés, associations et autorités autochtones, y compris :
 - communautés, bandes, établissements autochtones
 - conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
 - associations, organisations, sociétés autochtones
 - commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
 - institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
 - partenariats ou regroupements de groupes autochtones
 - organes ou entités établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
 - les fournisseurs de services auxquels on a confié le mandat de travailler avec les organisations autochtones dans le domaine des pêches, du poisson et de l'habitat du poisson, déterminés par le MPO
 - particuliers
- établissements de recherche, d'enseignement et d'éducation
- particuliers canadiens
- organisations à but lucratif, telles que les petites entreprises de moins de 500 employés, entreprises, sociétés et associations industrielles
- organisations locales telles que les associations et les groupes communautaires, les groupes de personnes âgées et de jeunes, et les clubs de service
- gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et locaux et leurs organismes (p. ex. les sociétés d'État, offices de protection de la nature)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

En 2025-2026, le personnel du Programme pour la participation autochtone sur les habitats (PPAH) mobilisera les bénéficiaires autochtones au moyen de sondages régionaux et nationaux afin de recueillir leurs commentaires sur les changements apportés au Programme en 2024-2025, notamment sur la souplesse et sur la simplification du processus de proposition et d'entente, conformément au Plan d'action 38 de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Les renseignements sur le Programme, les renseignements sur le processus de demande et le formulaire de demande sont accessibles sur le site Web du MPO et sont mis en évidence dans la section « En demande » du site Web Projets près de l'eau du MPO. Des courriels à propos du Programme seront également envoyés directement aux Premières Nations ainsi qu'aux collectivités et aux groupes autochtones potentiellement intéressés.

4.4 Fonds pour sur les espèces aquatiques envahissantes

Date de mise en œuvre

Sous-composante - Programme de contributions pour les espèces aquatiques envahissantes : 2017-2018

Sous-composante - Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes : 2022-2023

Date d'échéance

Sous-composante - Programme de contributions pour les espèces aquatiques envahissantes : en cours

Sous-composante - Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes : 31 mars 2027

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Présentation au Conseil du Trésor : financement pour élargir le Programme sur les espèces aquatiques envahissantes afin de protéger les pêches et les écosystèmes du Canada

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Lien aux résultats ministériels

Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Espèces aquatiques envahissantes

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme de paiement de transfert est de limiter l'introduction et la propagation des espèces aquatiques envahissantes et de réduire le plus possible le risque de conséquences indésirables qui en découlent, l'accent étant mis sur les espèces clés, par exemple la carpe asiatique.

De plus, le volet du Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de ce programme de paiement de transfert, dont la valeur s'élève à 8,75 millions de dollars sur 5 ans, est axé sur la détection et l'intervention en cas de signalements d'invasions imminentes d'espèces aquatiques envahissantes, notamment aux frontières internationales, ainsi que sur la facilitation des mesures préventives prises sur le terrain grâce à des partenariats.

Les objectifs généraux liés à tous les programmes de paiements de transfert du MPO pour les écosystèmes aquatiques sont de conserver et protéger les océans et les autres écosystèmes et espèces aquatiques du Canada contre l'impact des activités humaines et les espèces envahissantes.

Résultats attendus

En 2025-2026, 12 accords de contribution devraient être en place dans le cadre du Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes, dont 4 avec des organisations autochtones. Ces accords renforceront les capacités au sein des organisations partenaires en créant des dizaines d'emplois et des possibilités de formation pour des centaines de personnes, y compris des Autochtones. Les résultats attendus de ce programme de contribution sont les suivants : la mise en œuvre d'activités liées à la détection, à la surveillance, à l'éducation et à la sensibilisation, et l'intervention visant à prévenir la propagation et l'établissement d'espèces aquatiques envahissantes.

De plus, sept accords de contribution devraient être en place dans le cadre du Programme de contribution sur les espèces aquatiques envahissantes en 2025-2026; au moins deux de ces accords seront conclus avec des organisations autochtones. Le financement servira à accroître la capacité de ces

organisations et à appuyer les efforts du MPO en vue de la prévention et de la détection précoce des espèces aquatiques envahissantes.

Exercice de la dernière évaluation réalisée 2016-2017

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue 2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- organisations à but non lucratif, telles que les organisations caritatives et bénévoles, les associations professionnelles et les organisations non gouvernementales
- organisations, gouvernements, particuliers, conseils, commissions, communautés, associations et autorités autochtones, y compris :
 - communautés, bandes, établissements autochtones
 - conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
 - associations, organisations, sociétés autochtones
 - commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
 - institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
 - partenariats ou regroupements de groupes autochtones
 - organes ou entités établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
 - les fournisseurs de services auxquels on a confié le mandat de travailler avec les organisations autochtones dans le domaine des pêches, du poisson et de l'habitat du poisson, déterminés par le MPO
 - particuliers
- établissements de recherche, d'enseignement et d'éducation
- particuliers canadiens
- organisations à but lucratif, telles que les petites entreprises de moins de 500 employés, entreprises, sociétés et associations industrielles
- organisations locales telles que les associations et les groupes communautaires, les groupes de personnes âgées et de jeunes, et les clubs de service
- gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et locaux et leurs organismes (p. ex. les sociétés d'État, offices de protection de la nature)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Le Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes mobilise les demandeurs et les bénéficiaires dans le cadre d'un appel de propositions ouvert et d'un financement ciblé. En plus du site Web du MPO qui fournit des renseignements sur le processus de demande, les communications avec les demandeurs et les bénéficiaires sont facilitées à l'échelle régionale par des vérifications directes, comme des courriels et des appels téléphoniques. On encourage la tenue de réunions de suivi trimestrielles avec les bénéficiaires retenus afin de s'assurer que les projets progressent comme prévu.

Le Programme de contribution pour les espèces aquatiques envahissantes est un programme de financement ciblé. Les consultations et les interactions avec les demandeurs et les bénéficiaires se font à l'échelle régionale, par courriels et par appels téléphoniques. Des vérifications régulières auprès des bénéficiaires sont effectuées pour s'assurer que les projets progressent comme prévu.

4.5 Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques

Date de mise en œuvre

19 juillet 2022

Date d'échéance

31 mars 2027

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Lien aux résultats ministériels

- les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Protection du poisson et de son habitat

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques (FREA) (anciennement connu sous le nom de Fonds de restauration côtière) a pour but de renouveler les investissements dans toutes les communautés côtières du Canada avec une portée géographique élargie pour inclure la restauration des milieux aquatiques en amont qui ont une incidence directe sur les écosystèmes aquatiques côtiers. Le financement sous forme de contributions est remis aux organisations autochtones, aux organismes communautaires et à but non lucratif ainsi qu'aux établissements et aux chercheurs en milieu universitaire pour soutenir les efforts de restauration aquatique dans les zones prioritaires ayant la plus grande valeur biologique, les mesures prioritaires ayant le plus grand avantage pour les objectifs d'atténuation des menaces sur les écosystèmes côtiers, et les activités s'attaquant aux causes principales des effets sur les zones côtières. Le programme élargi s'attaque aux répercussions sur les milieux aquatiques côtiers du Canada (p. ex. les changements climatiques, les nouveaux contaminants, la prolifération des algues, le ruissellement agricole, etc.) et appuie l'engagement du MPO à continuer de protéger et de restaurer nos océans et nos milieux côtiers par les moyens suivants :

- en contribuant à la planification stratégique et en répondant aux priorités en matière de restauration
- appuyant la restauration et la remise en état des habitats aquatiques ainsi que leur durabilité à long terme
- éduquant le public sur les impacts du comportement humain sur les habitats aquatiques
- en appuyant les avantages connexes des activités de restauration aquatique (telles que les solutions aux changements climatiques fondées sur la nature)
- encourageant et en renforçant la capacité des communautés ciblées
- en soutenant les groupes autochtones au moyen de partenariats stratégiques

Résultats attendus

Résultat : les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées

- Indicateur : nombre de mètres carrés d'habitat aquatique dans les zones marines et côtières du Canada ayant été rétablis (cible : supérieur ou égal à 700 millions de mètres carrés d'ici le 31 mars 2027)

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2020-2021

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les organisations à but non lucratif, y compris les organisations non gouvernementales de l'environnement
- les organismes communautaires
- les organisations autochtones, comme les conseils tribaux, les communautés autochtones, les groupes de conservation autochtones, les gouvernements des Premières Nations autonomes
- les chercheurs ou les établissements d'enseignement universitaires sont des bénéficiaires potentiels
- le FREA accorde la priorité aux projets dirigés par des Autochtones ainsi qu'aux projets qui démontrent clairement l'inclusion de partenaires autochtones (c.-à-d. dans le cadre de l'élaboration, de la conception et de la mise en œuvre)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Le financement du programme du FREA a été distribué aux bénéficiaires. Le programme est actuellement en phase de surveillance. La consultation continue auprès des bénéficiaires se fait régulièrement entre les bénéficiaires et le personnel régional. Des vérifications régulières sont effectuées pour s'assurer que les projets se déroulent comme prévu et que des conseils sont fournis aux bénéficiaires au besoin.

4.6 Programme pour la gestion des océans – Contributions

Date de mise en œuvre

Septembre 2016

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Lien aux résultats ministériels

- les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Planification et conservation marines

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le financement sous forme de contributions pour la gestion des océans a pour but de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de conservation et de gestion des océans au Canada.

Les objectifs généraux liés à tous les programmes de paiements de transfert du MPO pour les écosystèmes aquatiques sont de conserver et protéger les océans et les autres écosystèmes et espèces aquatiques du Canada contre l'impact des activités humaines et les espèces envahissantes.

Résultats attendus

- les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2017-2018

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- organisations à but non lucratif, telles que les organisations caritatives et bénévoles, les associations professionnelles et les organisations non gouvernementales
- organisations, gouvernements, particuliers, conseils, commissions, communautés, associations et autorités autochtones, y compris :
 - communautés, bandes, établissements autochtones
 - conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux

- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- organes ou entités établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
- les fournisseurs de services auxquels on a confié le mandat de travailler avec les organisations autochtones dans le domaine des pêches, du poisson et de l'habitat du poisson, déterminés par le MPO
- particuliers
- établissements de recherche, d'enseignement et d'éducation
- particuliers canadiens
- organisations à but lucratif, telles que les petites entreprises de moins de 500 employés, entreprises, sociétés et associations industrielles
- organisations locales telles que les associations et les groupes communautaires, les groupes de personnes âgées et de jeunes, et les clubs de service
- gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et locaux et leurs organismes (p. ex. les sociétés d'État, offices de protection de la nature)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Le programme fournit du financement aux bénéficiaires admissibles au moyen d'un modèle de financement régional des activités dans le cadre de la qualité du milieu marin et des objectifs de conservation marine, ainsi qu'au moyen d'un processus concurrentiel national, qui a été largement annoncé par des messages dans les médias sociaux, par des mises à jour sur le site Web et par des communications avec les partenaires.

4.7 Programme de partenariats pour la conservation et l'intendance du saumon du Pacifique

Date de mise en œuvre

1 avril 2024

Date d'échéance

31 mars 2026

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Lien aux résultats ministériels

- les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Protection du poisson et de son habitat
- Mise en valeur des salmonidés

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le Programme de partenariats pour la conservation et l'intendance du saumon du Pacifique a pour but de soutenir la participation et les activités des groupes autochtones et des groupes non autochtones externes, qui donnent des conseils au Ministère sur la conservation et l'intendance du saumon du Pacifique.

Résultats attendus

Résultat : les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées

- Indicateur : pourcentage de processus de planification intégrée de l'écosystème du saumon qui intègrent les intérêts des intervenants ou partenaires dans la zone de planification
- Indicateur : nombre de partenaires participants par l'entremise d'accords de contribution dans le cadre du programme de Planification intégrée des écosystèmes du saumon

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre de groupes autochtones participant aux processus de planification intégrée de l'écosystème du saumon

Il n'y a pas des cibles pour le Programme de partenariats pour la conservation et l'intendance du saumon du Pacifique, car il n'y a pas de financement de base associé à ce programme de paiements de transfert pour le moment.

Exercice de la dernière évaluation réalisée

Non applicable (nouveau programme)

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Non applicable. Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- organisations à but non lucratif, telles que les organisations caritatives et bénévoles, les associations professionnelles et les organisations non gouvernementales
- organisations, gouvernements, particuliers, conseils, commissions, communautés, associations et autorités autochtones, y compris :
 - communautés, bandes, établissements autochtones
 - conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
 - associations, organisations, sociétés autochtones
 - commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
 - institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
 - partenariats ou regroupements de groupes autochtones
 - organes ou entités établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
 - les fournisseurs de services auxquels on a confié le mandat de travailler avec les organisations autochtones dans le domaine des pêches, du poisson et de l'habitat du poisson, déterminés par le MPO
 - particuliers
- établissements de recherche, d'enseignement et d'éducation
- particuliers canadiens
- organisations à but lucratif, telles que les petites entreprises de moins de 500 employés, entreprises, sociétés et associations industrielles
- organisations locales telles que les associations et les groupes communautaires, les groupes de personnes âgées et de jeunes, et les clubs de service
- gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et locaux et leurs organismes (p. ex. les sociétés d'État, offices de protection de la nature)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Il s'agit d'un programme ciblé qui ne fait pas l'objet d'une procédure ouverte de demande.

5) Contributions à l'appui de la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	28 700 724	30 719 599	25 442 317	13 632 478
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	28 700 724	30 719 599	25 442 317	13 632 478

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

5.1 Programme de contribution à la recherche scientifique sur les océans et les eaux douces

Date de mise en œuvre

Mai 2016

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Lien aux résultats ministériels

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Santé des animaux aquatiques
- Biotechnologie et génomique
- Services hydrographiques, données et sciences
- Science liée aux écosystèmes aquatiques

- Science liée aux océans et aux changements climatique
- Sciences de l'aquaculture
- Sciences halieutiques

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est d'encourager la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes (p. ex. la collecte, l'intégration, la surveillance et la communication des données, y compris la communication, lors de conférences et de congrès) et la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines suivants :

- sciences des pêches et de l'aquaculture
- sciences des écosystèmes
- océanographie et modélisation
- sciences hydrographiques (pour soutenir le développement de l'hydrographie communautaire)
- sciences des eaux douces

Les modalités et conditions du Cadre de contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans ont pour objectif d'élargir le bassin de connaissances scientifiques en fonction des priorités du Secteur des sciences du MPO.

Résultats attendus

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2020-2021

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- les organisations non gouvernementales canadiennes
- groupes autochtones*
- les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales
- les entreprises et l'industrie, y compris les associations
- les groupes communautaires
- les organismes sans but lucratif canadiens
- les gouvernements étrangers et les organisations non gouvernementales internationales
- les établissements d'enseignement étrangers
- les administrations portuaires

*Remarque

Les organisations ou les groupes autochtones inclus :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un

traité moderne

- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Le Secrétariat des subventions et des contributions de Sciences des écosystèmes et des océans (SEO) et les programmes du Cadre de contribution de sciences des écosystèmes et des océans (CCSEO) participent aux initiatives suivantes pour mobiliser les demandeurs et les bénéficiaires :

- présentations et formation pour mobiliser le MPO et les candidats potentiels
- communication active sur les plateformes de médias sociaux, notamment Facebook, LinkedIn et X (Twitter), pour y promouvoir des appels ouverts de propositions relatives aux subventions et aux contributions (S et C)
- collaboration du Secrétariat de S et C des Sciences des écosystèmes et des océans (SEO) avec le Comité directeur national de S et C afin de favoriser la communication et la coordination nationales des programmes de S et C et d'améliorer l'exécution des programmes de S et C
- mises à jour et améliorations apportées de manière continue au site Web du Programme du cadre de contribution de Sciences des écosystèmes et des océans

5.2 Programme de contribution à la recherche sur les eaux douces

Date de mise en œuvre

Mai 2016

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Lien aux résultats ministériels

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Sciences halieutiques
- Sciences de l'aquaculture
- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et aux changements climatique
- Services hydrographiques, données et sciences

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est d'encourager la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes (p. ex. la collecte, l'intégration, la surveillance et la communication des données, y compris la communication, lors de conférences et de congrès) et la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines suivants :

- sciences des pêches et de l'aquaculture
- sciences des écosystèmes
- océanographie et modélisation
- sciences hydrographiques (pour soutenir le développement de l'hydrographie communautaire)
- sciences des eaux douces

Les modalités et conditions du Cadre de contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans ont pour objectif d'élargir le bassin de connaissances scientifiques en fonction des priorités du Secteur des sciences du MPO.

Résultats attendus

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Exercice de la dernière évaluation réalisée
2020-2021

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation
Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue
2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- les organisations non gouvernementales canadiennes
- groupes autochtones*
- les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales
- les entreprises et l'industrie, y compris les associations
- les groupes communautaires
- les organismes sans but lucratif canadiens
- les gouvernements étrangers et les organisations non gouvernementales internationales
- les établissements d'enseignement étrangers
- les administrations portuaires

*Remarque

Les organisations ou les groupes autochtones inclus :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Le Secrétariat des subventions et des contributions de Sciences des écosystèmes et des océans (SEO) et les programmes du Cadre de contribution de sciences des écosystèmes et des océans (CCSEO) participent aux initiatives suivantes pour mobiliser les demandeurs et les bénéficiaires :

- présentations et formation pour mobiliser le MPO et les candidats potentiels
- communication active sur les plateformes de médias sociaux, notamment Facebook, LinkedIn et X (Twitter), pour y promouvoir des appels ouverts de propositions relatives aux subventions et aux contributions (S et C)
- collaboration du Secrétariat de S et C des Sciences des écosystèmes et des océans (SEO) avec le Comité directeur national de S et C afin de favoriser la communication et la coordination nationales des programmes de S et C et d'améliorer l'exécution des programmes de S et C
- mises à jour et améliorations apportées de manière continue au site Web du Programme du cadre de contribution de Sciences des écosystèmes et des océans

5.3 Programme de contribution au Groupe national consultatif sur les contaminants

Date de mise en œuvre

Mai 2016

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Lien aux résultats ministériels

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Sciences halieutiques
- Sciences de l'aquaculture
- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et aux changements climatique
- Services hydrographiques, données et sciences

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est d'encourager la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes (p. ex. la collecte, l'intégration, la surveillance et la communication des données, y compris la communication, lors de conférences et de congrès) et la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines suivants :

- sciences des pêches et de l'aquaculture
- sciences des écosystèmes
- océanographie et modélisation
- sciences hydrographiques (pour soutenir le développement de l'hydrographie communautaire)
- sciences des eaux douces

Les modalités et conditions du Cadre de contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans ont pour objectif d'élargir le bassin de connaissances scientifiques en fonction des priorités du Secteur des sciences du MPO.

Résultats attendus

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Exercice de la dernière évaluation réalisée
2020-2021

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation
Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue
2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- les organisations non gouvernementales canadiennes
- groupes autochtones*
- les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales
- les entreprises et l'industrie, y compris les associations
- les groupes communautaires
- les organismes sans but lucratif canadiens
- les gouvernements étrangers et les organisations non gouvernementales internationales
- les établissements d'enseignement étrangers
- les administrations portuaires

*Remarque

Les organisations ou les groupes autochtones inclus :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Le Secrétariat des subventions et des contributions de Sciences des écosystèmes et des océans (SEO) et les programmes du Cadre de contribution de sciences des écosystèmes et des océans (CCSEO) participent aux initiatives suivantes pour mobiliser les demandeurs et les bénéficiaires :

- présentations et formation pour mobiliser le MPO et les candidats potentiels
- communication active sur les plateformes de médias sociaux, notamment Facebook, LinkedIn et X (Twitter), pour y promouvoir des appels ouverts de propositions relatives aux subventions et aux contributions (S et C)
- collaboration du Secrétariat de S et C des Sciences des écosystèmes et des océans (SEO) avec le Comité directeur national de S et C afin de favoriser la communication et la coordination nationales des programmes de S et C et d'améliorer l'exécution des programmes de S et C
- mises à jour et améliorations apportées de manière continue au site Web du Programme du cadre de contribution de Sciences des écosystèmes et des océans

5.4 Programme de contribution au programme sur les données environnementales côtières de référence

Date de mise en œuvre

Mai 2016

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Lien aux résultats ministériels

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Sciences halieutiques
- Sciences de l'aquaculture
- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et aux changements climatique
- Services hydrographiques, données et sciences

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est d'encourager la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes (p. ex. la collecte, l'intégration, la surveillance et la communication des données, y compris la communication, lors de conférences et de congrès) et la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines suivants :

- sciences des pêches et de l'aquaculture
- sciences des écosystèmes
- océanographie et modélisation
- sciences hydrographiques (pour soutenir le développement de l'hydrographie communautaire)
- sciences des eaux douces

Les modalités et conditions du Cadre de contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans ont pour objectif d'élargir le bassin de connaissances scientifiques en fonction des priorités du Secteur des sciences du MPO.

Résultats attendus

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Exercice de la dernière évaluation réalisée
2020-2021

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation
Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue
2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- les organisations non gouvernementales canadiennes
- groupes autochtones*
- les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales
- les entreprises et l'industrie, y compris les associations
- les groupes communautaires
- les organismes sans but lucratif canadiens
- les gouvernements étrangers et les organisations non gouvernementales internationales
- les établissements d'enseignement étrangers
- les administrations portuaires

*Remarque

Les organisations ou les groupes autochtones inclus :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Le Secrétariat des subventions et des contributions de Sciences des écosystèmes et des océans (SEO) et les programmes du Cadre de contribution de sciences des écosystèmes et des océans (CCSEO) participent aux initiatives suivantes pour mobiliser les demandeurs et les bénéficiaires :

- ateliers et formation pour mobiliser le MPO et les candidats potentiels
- communication active sur les plateformes de médias sociaux, notamment Facebook, LinkedIn et X (Twitter), pour y promouvoir des appels ouverts de propositions relatives aux subventions et aux contributions (S et C)
- collaboration du Secrétariat de S et C des Sciences des écosystèmes et des océans (SEO) avec le Comité directeur national de S et C afin de favoriser la communication et la coordination nationales des programmes de S et C et d'améliorer l'exécution des programmes de S et C
- mises à jour et améliorations apportées de manière continue au site Web du Programme du cadre de contribution de Sciences des écosystèmes et des océans

5.5 Programme de contribution aux mesures réglementaires et non réglementaires de préservation de la qualité du milieu marin

Date de mise en œuvre

Mai 2016

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Lien aux résultats ministériels

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Sciences halieutiques
- Sciences de l'aquaculture
- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et aux changements climatique
- Services hydrographiques, données et sciences

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est d'encourager la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes (p. ex. la collecte, l'intégration, la surveillance et la communication des données, y compris la communication, lors de conférences et de congrès) et la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines suivants :

- sciences des pêches et de l'aquaculture
- sciences des écosystèmes
- océanographie et modélisation
- sciences hydrographiques (pour soutenir le développement de l'hydrographie communautaire)
- sciences des eaux douces

Les modalités et conditions du Cadre de contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans ont pour objectif d'élargir le bassin de connaissances scientifiques en fonction des priorités du Secteur des sciences du MPO.

Résultats attendus

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2020-2021

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- les organisations non gouvernementales canadiennes
- groupes autochtones*
- les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales
- les entreprises et l'industrie, y compris les associations
- les groupes communautaires
- les organismes sans but lucratif canadiens
- les gouvernements étrangers et les organisations non gouvernementales internationales
- les établissements d'enseignement étrangers
- les administrations portuaires

*Remarque

Les organisations ou les groupes autochtones inclus :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Le Secrétariat des subventions et des contributions de Sciences des écosystèmes et des océans (SEO) et les programmes du Cadre de contribution de sciences des écosystèmes et des océans (CCSEO) participent aux initiatives suivantes pour mobiliser les demandeurs et les bénéficiaires :

- ateliers et formation pour mobiliser le MPO et les candidats potentiels
- communication active sur les plateformes de médias sociaux, notamment Facebook, LinkedIn et X (Twitter), pour y promouvoir des appels ouverts de propositions relatives aux subventions et aux contributions (S et C)
- collaboration du Secrétariat de S et C des Sciences des écosystèmes et des océans (SEO) avec le Comité directeur national de S et C afin de favoriser la communication et la coordination nationales des programmes de S et C et d'améliorer l'exécution des programmes de S et C
- mises à jour et améliorations apportées de manière continue au site Web du Programme du cadre de contribution de Sciences des écosystèmes et des océans

5.6 Programme de contribution à la recherche scientifique sur l'habitat d'eau douce

Date de mise en œuvre

Mai 2017

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Lien aux résultats ministériels

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et aux changements climatique

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est d'encourager la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes (p. ex. la collecte, l'intégration, la surveillance et la communication des données, y compris la communication, lors de conférences et de congrès) et la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines suivants :

- sciences des pêches et de l'aquaculture
- sciences des écosystèmes
- océanographie et modélisation
- sciences hydrographiques (pour soutenir le développement de l'hydrographie communautaire)
- sciences des eaux douces

Les modalités et conditions du Cadre de contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans ont pour objectif d'élargir le bassin de connaissances scientifiques en fonction des priorités du Secteur des sciences du MPO.

Résultats attendus

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2020-2021

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- les organisations non gouvernementales canadiennes
- les groupes autochtones*
- les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales
- les entreprises et l'industrie, y compris les associations
- les groupes communautaires
- les organismes sans but lucratif canadiens
- les gouvernements étrangers et les organisations non gouvernementales internationales
- les établissements d'enseignement étrangers
- les administrations portuaires

***Remarque**

Les organisations ou les groupes autochtones inclus :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- les conseils de district / les conseils de chefs / les conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

- présentations et formation pour mobiliser le MPO et les candidats potentiels
- communication active sur les plateformes de médias sociaux, notamment Facebook, LinkedIn et X (Twitter), pour y promouvoir des appels ouverts de propositions relatives aux subventions et aux contributions (S et C)
- collaboration du Secrétariat de S et C des Sciences des écosystèmes et des océans (SEO) avec le Comité directeur national de S et C afin de favoriser la communication et la coordination nationales des programmes de S et C et d'améliorer l'exécution des programmes de S et C
- mises à jour et améliorations apportées de manière continue au site Web du Programme du cadre de contribution de Sciences des écosystèmes et des océans

5.7 Programme de contribution aux fonds scientifique pour une pêche durable

Date de mise en œuvre

2020-2021

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Lien aux résultats ministériels

Les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Sciences halieutiques

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est d'encourager la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes (p. ex. la collecte, l'intégration, la surveillance et la communication des données, y compris la communication, lors de conférences et de congrès) et la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines suivants :

- sciences des pêches et de l'aquaculture
- sciences des écosystèmes
- océanographie et modélisation
- sciences hydrographiques (pour soutenir le développement de l'hydrographie communautaire)
- sciences des eaux douces

Les modalités et conditions du Cadre de contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans ont pour objectif d'élargir le bassin de connaissances scientifiques en fonction des priorités du Secteur des sciences du MPO.

Résultats attendus

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2020-2021

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- les organisations non gouvernementales canadiennes
- groupes autochtones*
- les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales
- les entreprises et l'industrie, y compris les associations
- les groupes communautaires
- les organismes sans but lucratif canadiens
- les gouvernements étrangers et les organisations non gouvernementales internationales
- les établissements d'enseignement étrangers
- les administrations portuaires

***Remarque**

Les organisations ou les groupes autochtones inclus :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Le Secrétariat des subventions et des contributions de Sciences des écosystèmes et des océans (SEO) et les programmes du Cadre de contribution de sciences des écosystèmes et des océans (CCSEO) participent aux initiatives suivantes pour mobiliser les demandeurs et les bénéficiaires :

- ateliers et formation pour mobiliser le MPO et les candidats potentiels
- communication active sur les plateformes de médias sociaux, notamment Facebook, LinkedIn et X (Twitter), pour y promouvoir des appels ouverts de propositions relatives aux subventions et aux contributions (S et C)
- collaboration du Secrétariat de S et C des Sciences des écosystèmes et des océans (SEO) avec le Comité directeur national de S et C afin de favoriser la communication et la coordination nationales des programmes de S et C et d'améliorer l'exécution des programmes de S et C
- mises à jour et améliorations apportées de manière continue au site Web du Programme du cadre de contribution de Sciences des écosystèmes et des océans

6) Contributions à l'appui des accords de réconciliation avec les Autochtones

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	120 644 955	175 344 629	43 316 105	23 316 104
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	120 644 955	175 344 629	43 316 105	23 316 104

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

6.1 Programme de paiements de transfert de la réconciliation avec les Autochtones - Contributions

Date de mise en œuvre
2020-2021

Date d'échéance
En cours

Type de paiement de transfert
Contribution

Type de crédit
Estimations

Exercice de mise en application des modalités
2020-2021

Lien aux résultats ministériels
Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère
Programmes Autochtones et traités

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Les modalités ont pour objectif d'appuyer les priorités comme la réconciliation avec les Autochtones, y compris l'établissement et le maintien de la capacité des Autochtones à mettre en œuvre, à surveiller et à évaluer les activités de projet ou liées à l'accord, et à en rendre compte. Ces activités nécessiteront des consultations fréquentes, la mobilisation et la participation des groupes autochtones pour préparer l'acceptation des mesures de réconciliation.

Résultats attendus

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones (cible : 17)
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements (cible : 34)
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés par le biais d'accords / arrangements (cible : 219)

Exercice de la dernière évaluation réalisée

Non applicable (nouveau programme)

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Non applicable (nouveau programme)

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2024-2025

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les communautés et les organisations autochtones

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Les bénéficiaires sont mobilisés de façon continue dans le cadre de l'élaboration et de l'administration d'ententes de contribution.

7) Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	91 217	241 217	241 217	241 217
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	91 217	241 217	241 217	241 217

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

7.1 Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des questions relatives aux pêches et aux océans - Contributions par catégorie

Date de mise en œuvre

1986

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2019-2020

Lien aux résultats ministériels

Le programme de contribution par catégorie soutient tous les résultats ministériels.

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Le programme de contribution par catégorie soutient tous les programmes figurant dans le répertoire des programmes du Ministère.

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but est d'encourager les initiatives axées sur la recherche, le développement, la gestion, la conservation, la protection ou la promotion des pêches et des océans, ainsi que sur les questions afférentes, en fournissant une aide financière aux organisations retenues pour des activités désignées.

L'objectif est d'assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs.

Résultats attendus

- une meilleure capacité de bénéficiaires et de parties intéressées de partage et d'obtention de l'information et une meilleure compréhension des questions liées aux pêches et aux océans
- des renseignements concernant les enjeux liés aux pêches et aux océans seront diffusés

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2013-2014

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les organismes de bienfaisance et à but non lucratif canadiens ou internationaux
- les compagnies, entreprises et organismes canadiens ou internationaux
- les groupes et organismes autochtones
- les établissements postsecondaires reconnus
- les autres ordres de gouvernement et leurs organismes ou sociétés d'État

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

- appel de propositions ciblé
- processus directs non annoncés

8) Contributions à l'appui du programme de mise en valeur du saumon

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	7 516 000	8 066 000	3 766 000	3 766 000
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	7 516 000	8 066 000	3 766 000	3 766 000

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

8.1 Programme de paiements de transfert pour la mise en valeur des salmonidés – Contributions

Date de mise en œuvre

1 avril 2018

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Lien aux résultats ministériels

- les pêches canadiennes sont gérées de manière durable
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Mise en valeur des salmonidés

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le Programme de mise en valeur des salmonidés vise à améliorer les stocks de saumon et leur habitat en soutenant la production en écloserie, l'éducation du public, l'intendance et les activités de mobilisation, contribuant ainsi à la conservation du saumon, à la santé de l'écosystème et à la pêche durable. Le programme travaille avec le public et les Premières Nations pour produire des poissons qui contribuent à la conservation, au rétablissement et à la récolte, ainsi qu'à l'évaluation, à l'éducation et à la participation

des communautés, contribuant ainsi à la santé de l'écosystème, à l'engagement et à la productivité économique. De 2021 à 2026, le financement de ce programme a été ou sera substantiellement complété par le financement de l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique, en mettant l'accent sur la modernisation et la mise à niveau des principaux éléments du programme des écloséries communautaires.

Résultats attendus

Trente-et-un accords de contribution seront émis en 2025-2026. Comme il s'agira de la dernière année de l'investissement actuel dans le cadre de l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique, l'accent sera mis sur l'achèvement des projets de l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique et des travaux de transformation.

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2022-2023

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2024-2025

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Ce programme ciblé, pour lequel il n'y a pas de processus de demande ouvert, soutient les groupes autochtones, les organisations à but non lucratif, les établissements d'enseignement et les entités gouvernementales dans la conservation, l'éducation et l'intendance du saumon. Le Fonds de participation communautaire met l'accent sur de petits projets communautaires visant à restaurer l'habitat du saumon, à produire du saumon et à sensibiliser le public. Le Fonds de développement économique communautaire aide les communautés autochtones à renforcer leurs capacités techniques, à améliorer leurs revenus économiques et à renforcer leur autonomie grâce aux activités des écloséries de saumon.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Le personnel du programme communique régulièrement avec les partenaires du programme, à la fois directement et virtuellement, afin de fournir un soutien technique, biologique et administratif continu pour la mise en œuvre réussie des programmes de mise en valeur. Cette communication assure l'harmonisation avec les objectifs du programme, les normes de santé u poisson et les résultats opérationnels, tandis que la collaboration avec les bénéficiaires et les demandeurs soutient la conservation du saumon, l'éducation du public et les pêches durables.

9) Contributions à l'appui du programme intégrée de la Garde côtière canadienne

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	34 630 414	26 834 048	28 926 698	19 919 390
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	34 630 414	26 834 048	28 926 698	19 919 390

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

9.1 Programme de paiements de transfert pour les opérations et les interventions maritimes de la Garde côtière canadienne – Contributions

Date de mise en œuvre
2019

Date d'échéance
En cours

Type de paiement de transfert
Contribution

Type de crédit
Estimations

Exercice de mise en application des modalités
2022-2023

Lien aux résultats ministériels

- la Garde côtière canadienne est en mesure d'intervenir en cas d'incidents en mer
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Intervention environnementale
- Recherche et sauvetage

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme de paiement de transfert et de ces deux composantes est de soutenir l'amélioration de la sécurité maritime et de la protection de l'environnement marin dans les eaux canadiennes, tout en adoptant les concepts d'élaboration conjointe et de développement économique durable.

Les objectifs du Programme de paiements de transfert de la Garde côtière canadienne sont d'améliorer la capacité des partenaires et des intervenants et de faciliter leur participation à l'appui de la sécurité maritime et de la protection du milieu marin, par l'augmentation de la capacité d'intervention à l'extérieur de l'agence, ainsi que l'amélioration et la mise en œuvre des mécanismes globaux au sein du cadre national d'intervention.

Résultats attendus

- les membres de la Garde côtière auxiliaire canadienne sont disponibles pour intervenir en réponse aux incidents de recherche et de sauvetage en mer
- les communautés autochtones et côtières ont une capacité améliorée pour intervenir aux incidents maritimes
- réduire les risques pour la vie et les écosystèmes, et améliorer la capacité communautaire et l'autodétermination

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2021-2022

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2026-2027

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les sociétés de la Garde côtière auxiliaire canadienne à but non lucratif constituées en vertu d'une loi fédérale et l'organisation de recherche et de sauvetage de la Marine royale du Canada
- organisations / communautés autochtones
- communautés côtières canadiennes
- intervenants non fédéraux (p. ex. les gouvernements et organismes provinciaux, territoriaux et municipaux)
- organisations canadiennes à but non lucratif, associations de bénévoles
- sociétés et coalitions
- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- établissements d'enseignement postsecondaire internationaux
- entreprises et industrie de préparation et d'intervention aux urgences

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Sans objet pour l'exercice de 2025-2026

10) Contributions à l'appui du cadre de gestion intégrée pour les programmes de contributions Autochtones

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	190 484 645	242 535 270	164 788 007	99 050 012
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	190 484 645	242 535 270	164 788 007	99 050 012

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

10.1 Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques

Date de mise en œuvre

2005-2006

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Programmes Autochtones et traités

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Ce programme de paiement de transfert soutient les groupes autochtones qui travaillent ensemble à la création, à la croissance et au maintien d'agences de gestion des ressources aquatiques et océaniques qui fournissent des services liés à la pêche, à l'habitat, à la science et aux océans le long d'un bassin hydrographique, ou qui participent aux processus de gestion ou de consultation et à la prise de décisions connexes.

Résultats attendus

Programmes collaboratifs

- la capacité de gestion collaborative, l'infrastructure, la gouvernance, les processus et les relations nouées avec les groupes autochtones
- des éléments de gestion sont en place pour la gestion collaborative des pêches autochtones à des fins alimentaires, sociales et rituelles
- l'admissibilité des entreprises de pêche commerciale et les permis de pêche commerciale obtenus grâce au retrait volontaire de détenteurs de permis existants sont conservés et gérés par des groupes autochtones
- l'établissement de la capacité et des normes à l'appui de la conformité et de la reddition de comptes

Direction générale de l'appui et de la mise en œuvre des négociations

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones (cible : 12)
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements (cible : 29)
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés par le biais d'accords / arrangements (cible : 121)

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2024-2025

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2028-2029

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles à des contributions aux termes des programmes de contributions pour les Autochtones comprennent :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- les fournisseurs de services mandatés pour travailler avec les organisations autochtones, selon ce qui a été déterminé par le MPO
- les groupes d'intervenants, les organisations représentant les intervenants du milieu des pêches et de l'industrie des pêches, ou d'autres organisations intéressées à collaborer aux efforts suivants :
 - augmenter la participation des Autochtones aux activités de pêche ou à l'industrie de pêche et d'aquaculture
 - gérer les pêches en collaboration
- bénéficiaires additionnels de certains programmes d'accès économique :
 - titulaires de permis, de quotas ou de baux délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
 - les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
 - entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'équipements neufs

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Les bénéficiaires sont consultés de façon continue dans le cadre de l'élaboration et de l'administration des accords de contribution.

Les programmes de paiements de transfert de Pêches et Océans Canada axés sur la participation des Autochtones aux pêches visent à soutenir des relations productives, qui font progresser les objectifs de durabilité et de prospérité. Le résultat escompté est des régimes de gestion concertée des pêches et des industries stables qui fonctionnent efficacement au sein d'une pêche intégrée plus vaste, avec des règles respectueuses et transparentes pour tous.

En 2017, le MPO s'est associé à l'Institut national des pêches autochtones pour entreprendre un processus complet et pluriannuel d'examen des programmes autochtones (EPA) comprenant 50 ateliers et séances plénières avec plus de 500 participants. Les constatations et les recommandations qui ont émergé de l'EPA ont favorisé la mobilisation continue à l'égard des principes de conception conjointe du programme, de l'élaboration conjointe et de la prestation conjointe avec les partenaires autochtones, guidés par le [Plan d'action pour le renouvellement et l'expansion des programmes autochtones de Pêches et Océans Canada](#).

Depuis 2020, la Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA) et le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) ont été en communication continue avec le Comité de gestion des programmes de collaboration (CGPC), un comité mixte de gouvernance autochtone et du MPO qui supervise la planification et la prestation des programmes. Guidé par le CGPC, le MPO continuera d'appuyer l'Équipe de développement des capacités (EDC) dirigée par les Autochtones et le Portail de Formation et développement des compétences autochtones (FDCA). Conçus pour offrir des conseils fiables de tiers aux communautés et organisations autochtones qui établissent et mettent en œuvre des plans de développement des capacités sur mesure, l'EDC et le FDCA représentent un changement important dans la façon dont les programmes autochtones du MPO sont exécutés, et sont une démonstration des principes d'EPA en matière de conception, d'élaboration et d'exécution conjointes en pleine action.

Chaque année, le Ministère conclut environ 35 ententes de contribution dans le cadre du PAGRAO avec des communautés, des groupes et des organisations autochtones. Les bénéficiaires participent dès le départ à l'élaboration des plans de travail et des budgets nécessaires pour appuyer leurs objectifs de gestion des pêches et des ressources aquatiques. La mobilisation se poursuit tout au long de l'année sous la forme de réunions régulières, de visites sur place et de discussions sur l'avancement des travaux, les résultats du programme et les dépenses connexes. Le Ministère travaille activement avec des organisations autochtones pour aborder les enjeux ou les besoins nouveaux par l'entremise de sources de financement supplémentaires comme le Fonds d'innovation et de collaboration annuel du PAGRAO.

Collectivement, les participants au PAGRAO représentent un réseau diversifié d'organisations dirigées par des Autochtones ayant une capacité, des connaissances et une expertise technique de grande importance en gestion des pêches et des ressources aquatiques. Des réunions régulières du Comité directeur du Réseau du PAGRAO garantissent que le MPO et les groupes autochtones participants peuvent efficacement déterminer et faire avancer les priorités et les objectifs du réseau élargi, qui sont présentés, discutés et confirmés lors des rassemblements annuels et semi-annuels organisés par le Comité directeur et différentes organisations membres. Ces réunions axées sur l'action et orientées sur le fonctionnement rassemblent des dirigeants autochtones avec des gestionnaires de programmes du MPO pour discuter des priorités communes et faire avancer les occasions de collaboration.

En 2025-2026, s'appuyant sur l'élan de la quatrième réunion nationale du PAGRAO organisée par le Conseil tribal Nuuchah-nulth en avril 2024, le MPO travaillera en étroite collaboration avec le Réseau et le Comité directeur du PAGRAO afin de renforcer les canaux de communication entre les organisations autochtones et le Ministère. Il sera alors possible à la plateforme du PAGRAO de mieux soutenir la collaboration dans des domaines de priorité partagée, en particulier ceux liés à la connaissance, à la science et au partage de données. Ces travaux contribueront également à la mise en œuvre des conclusions et des recommandations du rapport 2023-2024 [Évaluation de la Stratégie relative aux pêches autochtones \(SRAPA\) et du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques \(PAGRAO\)](#) publié récemment.

10.2 Stratégie relative aux pêches autochtones – négociation et mise en œuvre d’ententes sur les pêches

Date de mise en œuvre

1992

Date d’échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Programmes Autochtones et traités

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Ce programme de paiements de transfert prévoit des arrangements négociés avec les collectivités et les organisations autochtones sur la gestion des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles, et facilite la participation à des initiatives de gestion locales comme l’évaluation des stocks, la restauration de l’habitat, ainsi que la surveillance et l’application de la loi par les Gardes-pêche autochtones. Les contributions financières sont destinées à appuyer les organisations participantes dans le renforcement et le maintien de leur capacité à atteindre ces objectifs.

Résultats attendus

- la capacité de gestion collaborative, l’infrastructure, la gouvernance, les processus et les relations nouées avec les groupes autochtones
- des éléments de gestion sont en place pour la gestion collaborative des pêches autochtones à des fins alimentaires, sociales et rituelles
- l’admissibilité des entreprises de pêche commerciale et les permis de pêche commerciale obtenus grâce au retrait volontaire de détenteurs de permis existants sont conservés et gérés par des groupes autochtones
- l’établissement de la capacité et des normes à l’appui de la conformité et de la reddition de comptes

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2024-2025

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2028-2029

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles à des contributions aux termes des programmes de contributions pour les Autochtones comprennent :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- les fournisseurs de services mandatés pour travailler avec les organisations autochtones, selon ce qui a été déterminé par le MPO
- les groupes d'intervenants, les organisations représentant les intervenants du milieu des pêches et de l'industrie des pêches, ou d'autres organisations intéressées à collaborer aux efforts suivants :
 - augmenter la participation des Autochtones aux activités de pêche ou à l'industrie de pêche et d'aquaculture
 - gérer les pêches en collaboration
- bénéficiaires additionnels de certains programmes d'accès économique :
 - titulaires de permis, de quotas ou de baux délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
 - les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
 - entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'équipements neufs

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

En 2017, le MPO s'est associé à l'Institut national des pêches autochtones pour entreprendre un processus complet et pluriannuel d'examen des programmes autochtones (EPA) comprenant 50 ateliers et séances plénières avec plus de 500 participants. Les constatations et les recommandations qui ont émergé de l'EPA ont favorisé la mobilisation continue à l'égard des principes de conception conjointe du programme, de l'élaboration conjointe et de la prestation conjointe avec les partenaires autochtones, guidés par le [Plan d'action pour le renouvellement et l'expansion des programmes autochtones de Pêches et Océans Canada](#).

Depuis 2020, la Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA) et le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) ont été en communication continue avec le Comité de gestion des programmes de collaboration (CGPC), un comité mixte de gouvernance autochtone et du MPO qui supervise la planification et la prestation des programmes. Guidé par le CGPC, le MPO continuera d'appuyer l'Équipe de développement des capacités (EDC) dirigée par les Autochtones et le Portail de Formation et développement des compétences autochtones (FDCA). Conçus pour offrir des conseils fiables de tiers aux communautés et organisations autochtones qui établissent et mettent en œuvre des plans de développement des capacités sur mesure, l'EDC et le FDCA représentent un changement important dans la façon dont les programmes autochtones du MPO sont exécutés, et sont une démonstration des principes d'EPA en matière de conception, d'élaboration et d'exécution conjointes en pleine action.

Chaque année, le Ministère conclut environ 135 SRAPA ententes de contribution dans le cadre du PAGRAO avec des communautés, des groupes et des organisations autochtones. Les bénéficiaires participent dès le départ à l'élaboration des plans de travail et des budgets nécessaires pour appuyer leurs objectifs de gestion des pêches et des ressources aquatiques. La mobilisation se poursuit tout au long de l'année sous la forme de réunions régulières, de visites sur place et de discussions sur l'avancement des travaux, les résultats du programme et les dépenses connexes. Le Ministère travaille activement avec des organisations autochtones pour aborder les nouveaux enjeux ou besoins par l'entremise de sources de financement supplémentaires comme le Fonds de soutien aux capacités de la SRAPA.

Au cours de l'exercice 2025-2026, le Programme de la SRAPA consolidera son investissement dans la capacité de gestion des pêches communautaire. Cela comprendra l'augmentation ciblée et progressive du nombre de communautés autochtones participant au programme, ainsi que la prestation continue de

l'initiative agent techniciens en gestion des ressources, une composante pluriannuelle de financement et de renforcement des capacités de la plateforme élargie de la SRAPA axée sur la surveillance des pêches et l'intendance de l'habitat.

La SRAPA répondra également aux conclusions et aux recommandations de l'[Évaluation de la Stratégie relative aux pêches autochtones \(SRAPA\) et du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques \(PAGRAO\) 2023-2024](#) en collaborant avec des partenaires internes et externes pour renforcer ses processus administratifs et mieux soutenir la prestation des programmes, les communications et les possibilités de formation conjointe avec les participants autochtones.

10.3 Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique

Date de mise en œuvre

2007-2008

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Programmes Autochtones et traités

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Voici les objectifs de l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA) :

- renforcer les connaissances et les compétences nécessaires pour gérer les entreprises de pêche
- accroître l'accès à la formation pour pêcher en toute sécurité et exploiter efficacement les bateaux
- renforcer la capacité nécessaire pour combler, de façon indépendante, les besoins futurs en matière d'activités de pêche commerciale, d'administration et de formation
- améliorer le rendement économique des pêches et de l'aquaculture dans l'intérêt local et général des collectivités

Résultats attendus

- la capacité de gestion collaborative, l'infrastructure, la gouvernance, les processus et les relations nouées avec les groupes autochtones
- des éléments de gestion sont en place pour la gestion collaborative des pêches autochtones à des fins alimentaires, sociales et rituelles
- l'admissibilité des entreprises de pêche commerciale et les permis de pêche commerciale obtenus grâce au retrait volontaire de détenteurs de permis existants sont conservés et gérés par des groupes autochtones
- l'établissement de la capacité et des normes à l'appui de la conformité et de la reddition de comptes

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2020-2021

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles à des contributions aux termes des programmes de contributions pour les Autochtones comprennent :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- les fournisseurs de services mandatés pour travailler avec les organisations autochtones, selon ce qui a été déterminé par le MPO
- les groupes d'intervenants, les organisations représentant les intervenants du milieu des pêches et de l'industrie des pêches, ou d'autres organisations intéressées à collaborer aux efforts suivants :
 - augmenter la participation des Autochtones aux activités de pêche ou à l'industrie de pêche et d'aquaculture
 - gérer les pêches en collaboration
- bénéficiaires additionnels de certains programmes d'accès économique :
 - titulaires de permis, de quotas ou de baux délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
 - les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
 - entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'équipements neufs

L'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA) n'est accessible qu'aux collectivités des Premières Nations Mi'kmaq et malécites de la région de Gaspé au Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, qui ont été touchées par l'arrêt Marshall de la Cour suprême du Canada, ainsi qu'aux Peskotomuhkati du Nouveau-Brunswick.

L'IPCIA s'appliquera aux zones où le MPO gère la pêche dans le cas de projets liés aux pêches ou à toutes les zones dans le cas de projets aquacoles. Ce programme est sous réserve des critères ou des limites applicables énoncés dans une charte de programme.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Les programmes de paiements de transfert de Pêches et Océans Canada axés sur la participation des Autochtones aux pêches visent à soutenir des relations productives, qui font progresser les objectifs de durabilité et de prospérité. Le résultat escompté est des régimes de gestion concertée des pêches et des industries stables qui fonctionnent efficacement au sein d'une pêche intégrée plus vaste, avec des règles respectueuses et transparentes pour tous.

En 2017, le MPO s'est associé à l'Institut national des pêches autochtones pour entreprendre un processus complet et pluriannuel d'examen des programmes autochtones (EPA) comprenant 50 ateliers et séances plénières avec plus de 500 participants au programme. Les constatations et les recommandations qui ont émergé de l'EPA ont favorisé un engagement continu à l'égard des principes de la conception, de l'élaboration et de l'exécution conjointes, la mise en œuvre étant guidée par le Plan d'action pour le renouvellement et l'expansion des programmes autochtones du MPO.

Les programmes commerciaux autochtones sont offerts en collaboration avec les partenaires autochtones et l'administration des programmes est régie par des comités de gestion qui sont coprésidés par le responsable du programme du MPO et une organisation autochtone partenaire. De plus, les principaux partenaires d'exécution conjointe des programmes commerciaux autochtones sont les équipes de soutien à l'expansion des entreprises de pêche commerciale (EPC) et les coordonnateurs consultatifs de la formation (CCF). Les équipes de soutien à l'expansion des entreprises fournissent des conseils et de l'aide complets et pratiques aux EPC et aux collectivités participantes et, en particulier, aident à la préparation d'analyses de rentabilisation pour le financement et la mise en œuvre de projets. Les CCF aident les participants aux programmes commerciaux autochtones à déterminer les besoins de formation

particuliers de leur EPC. En collaboration directe avec l'EPC, le CCF aide à élaborer et à tenir à jour les plans de formation de l'EPC, qui classent par ordre de priorité les activités de formation des pêcheurs et des gestionnaires d'entreprise selon les priorités de l'EPC.

10.4 Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique

Date de mise en œuvre

2007-2008

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Programmes Autochtones et traités

But et objectifs du programme de paiements de transfert

L'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP) offre des fonds et un soutien aux groupes et aux communautés autochtones de la Colombie-Britannique afin de maximiser le potentiel de leurs entreprises de pêche commerciale communautaire et de renforcer l'autosuffisance économique des communautés dans le cadre d'une pêche commerciale intégrée ordonnée et stable. Le programme vise ce qui suit :

- l'amélioration de la responsabilisation relativement à l'information sur les pêches et la prise de décisions
- l'amélioration de la conformité avec les règlements et les contrôles de gestion pour toutes les pêches
- l'amélioration de la collaboration au sein des flottes de pêche commerciale et entre celles-ci, et avec le gouvernement fédéral
- une collaboration comprenant un engagement entre les différents niveaux de secteurs en ce qui a trait à la gestion et la promotion intégrées des pêches durables
- l'amélioration des activités et des capacités opérationnelles en Colombie-Britannique exigées par les entreprises autochtones de pêche commerciale pour gérer des pêches durables avec succès

Résultats attendus

- la capacité de gestion collaborative, l'infrastructure, la gouvernance, les processus et les relations nouées avec les groupes autochtones
- des éléments de gestion sont en place pour la gestion collaborative des pêches autochtones à des fins alimentaires, sociales et rituelles
- l'admissibilité des entreprises de pêche commerciale et les permis de pêche commerciale obtenus grâce au retrait volontaire de détenteurs de permis existants sont conservés et gérés par des groupes autochtones
- l'établissement de la capacité et des normes à l'appui de la conformité et de la reddition de comptes

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2020-2021

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles à des contributions aux termes des programmes de contributions pour les Autochtones comprennent :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- les fournisseurs de services mandatés pour travailler avec les organisations autochtones, selon ce qui a été déterminé par le MPO
- les groupes d'intervenants, les organisations représentant les intervenants du milieu des pêches et de l'industrie des pêches, ou d'autres organisations intéressées à collaborer aux efforts suivants :
 - augmenter la participation des Autochtones aux activités de pêche ou à l'industrie de pêche et d'aquaculture
 - gérer les pêches en collaboration
- bénéficiaires additionnels de certains programmes d'accès économique :
 - titulaires de permis, de quotas ou de baux délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
 - les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
 - entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'équipements neufs

L'IPCIP s'appliquera aux zones où le MPO gère la pêche dans le cas de projets liés aux pêches ou à toutes les zones dans le cas de projets aquacoles. Ce programme est sous réserve des critères ou des limites applicables énoncés dans une charte de programme.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Les programmes de paiements de transfert de Pêches et Océans Canada axés sur la participation des Autochtones aux pêches visent à soutenir des relations productives, qui font progresser les objectifs de durabilité et de prospérité. Le résultat escompté est des régimes de gestion concertée des pêches et des industries stables qui fonctionnent efficacement au sein d'une pêche intégrée plus vaste, avec des règles respectueuses et transparentes pour tous.

En 2017, le MPO s'est associé à l'Institut national des pêches autochtones pour entreprendre un processus complet et pluriannuel d'examen des programmes autochtones (EPA) comprenant 50 ateliers et séances plénières avec plus de 500 participants au programme. Les constatations et les recommandations qui ont émergé de l'EPA ont favorisé un engagement continu à l'égard des principes de la conception, de l'élaboration et de l'exécution conjointes, la mise en œuvre étant guidée par le Plan d'action pour le renouvellement et l'expansion des programmes autochtones du MPO.

Les programmes commerciaux autochtones sont offerts en collaboration avec les partenaires autochtones et l'administration des programmes est régie par des comités de gestion qui sont coprésidés par le responsable du programme du MPO et une organisation autochtone partenaire. De plus, les principaux partenaires d'exécution conjointe des programmes commerciaux autochtones sont les équipes de soutien à l'expansion des entreprises de pêche commerciale (EPC) et les coordonnateurs consultatifs de la formation (CCF). Les équipes de soutien à l'expansion des entreprises fournissent des conseils et de l'aide complets et pratiques aux EPC et aux collectivités participantes et, en particulier, aident à la

préparation d'analyses de rentabilisation pour le financement et la mise en œuvre de projets. Les CCF aident les participants aux programmes commerciaux autochtones à déterminer les besoins de formation particuliers de leur EPC. En collaboration directe avec l'EPC, le CCF aide à élaborer et à tenir à jour les plans de formation de l'EPC, qui classent par ordre de priorité les activités de formation des pêcheurs et des gestionnaires d'entreprise selon les priorités de l'EPC.

10.5 Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord

Date de mise en œuvre

2017-2018

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Programmes Autochtones et traités

But et objectifs du programme de paiements de transfert

L'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord (IPCIN) offre du financement et du soutien à des communautés et groupes autochtones visant l'expansion des entreprises de pêche commerciale communautaire et de l'aquaculture. Ce programme est offert à tous les groupes et communautés autochtones non admissibles à l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP) ou à l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA) dans toutes les régions où Pêches et Océans Canada (MPO) gère la pêche. Toutefois, les projets liés à l'aquaculture en sont exclus. Les objectifs de l'IPCIN sont les suivants :

- renforcer les connaissances et les compétences nécessaires pour gérer les entreprises de pêche
- accroître l'accès à la formation pour pêcher en toute sécurité et exploiter efficacement les bateaux
- renforcer la capacité nécessaire pour combler, de façon indépendante, les besoins futurs en matière d'activités de pêche commerciale, d'administration et de formation
- améliorer le rendement économique des pêches et de l'aquaculture dans l'intérêt local et général des collectivités

Résultats attendus

- la capacité de gestion collaborative, l'infrastructure, la gouvernance, les processus et les relations nouées avec les groupes autochtones
- des éléments de gestion sont en place pour la gestion collaborative des pêches autochtones à des fins alimentaires, sociales et rituelles
- l'admissibilité des entreprises de pêche commerciale et les permis de pêche commerciale obtenus grâce au retrait volontaire de détenteurs de permis existants sont conservés et gérés par des groupes autochtones
- l'établissement de la capacité et des normes à l'appui de la conformité et de la reddition de comptes

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2020-2021

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles à des contributions aux termes des programmes de contributions pour les Autochtones comprennent :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- les fournisseurs de services mandatés pour travailler avec les organisations autochtones, selon ce qui a été déterminé par le MPO
- les groupes d'intervenants, les organisations représentant les intervenants du milieu des pêches et de l'industrie des pêches, ou d'autres organisations intéressées à collaborer aux efforts suivants :
 - augmenter la participation des Autochtones aux activités de pêche ou à l'industrie de pêche et d'aquaculture
 - gérer les pêches en collaboration
- bénéficiaires additionnels de certains programmes d'accès économique :
 - titulaires de permis, de quotas ou de baux délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
 - les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
 - entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'équipements neufs

L'IPCIN s'appliquera aux zones où le MPO gère la pêche dans le cas de projets liés aux pêches ou à toutes les zones dans le cas de projets aquacoles. Ce programme est sous réserve des critères ou des limites applicables énoncés dans une charte de programme.

L'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord n'est offerte qu'aux groupes autochtones qui ne sont pas admissibles à l'IPCIA ou à l'IPCIP, ou aux organisations qui fournissent des services de soutien connexes.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Les programmes de paiements de transfert de Pêches et Océans Canada axés sur la participation des Autochtones aux pêches visent à soutenir des relations productives, qui font progresser les objectifs de durabilité et de prospérité. Le résultat escompté est des régimes de gestion concertée des pêches et des industries stables qui fonctionnent efficacement au sein d'une pêche intégrée plus vaste, avec des règles respectueuses et transparentes pour tous.

En 2017, le MPO s'est associé à l'Institut national des pêches autochtones pour entreprendre un processus complet et pluriannuel d'examen des programmes autochtones (EPA) comprenant 50 ateliers et séances plénières avec plus de 500 participants au programme. Les constatations et les recommandations qui ont émergé de l'EPA ont favorisé un engagement continu à l'égard des principes de la conception, de l'élaboration et de l'exécution conjointes, la mise en œuvre étant guidée par le Plan d'action pour le renouvellement et l'expansion des programmes autochtones du MPO.

Les programmes commerciaux autochtones sont offerts en collaboration avec les partenaires autochtones et l'administration des programmes est régie par des comités de gestion qui sont coprésidés par le responsable du programme du MPO et une organisation autochtone partenaire. De plus, les

principaux partenaires d'exécution conjointe des programmes commerciaux autochtones sont les équipes de soutien à l'expansion des entreprises de pêche commerciale (EPC) et les coordonnateurs consultatifs de la formation (CCF). Les équipes de soutien à l'expansion des entreprises fournissent des conseils et de l'aide complets et pratiques aux EPC et aux collectivités participantes et, en particulier, aident à la préparation d'analyses de rentabilisation pour le financement et la mise en œuvre de projets. Les CCF aident les participants aux programmes commerciaux autochtones à déterminer les besoins de formation particuliers de leur EPC. En collaboration directe avec l'EPC, le CCF aide à élaborer et à tenir à jour les plans de formation de l'EPC, qui classent par ordre de priorité les activités de formation des pêcheurs et des gestionnaires d'entreprise selon les priorités de l'EPC.

10.6 Fonds autochtones pour les espèces en péril

Date de mise en œuvre

2004-2005

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Programmes Autochtones et traités
- Espèces en péril

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP) a été créé pour faciliter la participation active des communautés autochtones à la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril*. Elle contribue au financement destiné aux communautés et aux organisations autochtones partout au Canada, alors qu'elles développent leur capacité organisationnelle et mettent en œuvre des projets ou des activités qui contribuent à la conservation, à l'intendance et au rétablissement des espèces en péril.

Résultats attendus

- la capacité de gestion collaborative, l'infrastructure, la gouvernance, les processus et les relations nouées avec les groupes autochtones
- des éléments de gestion sont en place pour la gestion collaborative des pêches autochtones à des fins alimentaires, sociales et rituelles
- l'admissibilité des entreprises de pêche commerciale et les permis de pêche commerciale obtenus grâce au retrait volontaire de détenteurs de permis existants sont conservés et gérés par des groupes autochtones
- l'établissement de la capacité et des normes à l'appui de la conformité et de la reddition de comptes

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2021-2022

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2024-2025

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles à des contributions aux termes des programmes de contributions pour les Autochtones comprennent :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- les fournisseurs de services mandatés pour travailler avec les organisations autochtones, selon ce qui a été déterminé par le MPO
- les groupes d'intervenants, les organisations représentant les intervenants du milieu des pêches et de l'industrie des pêches, ou d'autres organisations intéressées à collaborer aux efforts suivants :
 - augmenter la participation des Autochtones aux activités de pêche ou à l'industrie de pêche et d'aquaculture
 - gérer les pêches en collaboration
- bénéficiaires additionnels de certains programmes d'accès économique :
 - titulaires de permis, de quotas ou de baux délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
 - les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
 - entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'équipements neufs

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Les programmes de paiements de transfert de Pêches et Océans Canada axés sur la participation des Autochtones aux pêches visent à soutenir des relations productives, qui font progresser les objectifs de durabilité et de prospérité. Le résultat escompté est des régimes de gestion concertée des pêches et des industries stables qui fonctionnent efficacement au sein d'une pêche intégrée plus vaste, avec des règles respectueuses et transparentes pour tous.

Le Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP) est un programme annuel basé sur des demandes qui mobilise les groupes autochtones tout au long du processus d'élaboration des propositions et des accords. Chaque année, un appel de propositions officiel est publié sur le site Web du MPO, avec des activités de sensibilisation supplémentaires par l'intermédiaire des plateformes de médias sociaux et des canaux de communication nationaux et régionaux existants. Environ 45 accords de contribution du FAEP sont conclus chaque année avec différentes communautés, différents groupes et différentes organisations autochtones partout au pays. La mobilisation est continue tout au long de l'année et comprend des réunions périodiques, des visites de sites et des discussions sur l'avancement des activités prévues et les résultats et dépenses connexes.

10.7 Mesures liées aux traités

Date de mise en œuvre

Juin 2020

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Programmes Autochtones et traités

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Voici les objectifs généraux des programmes pour les Autochtones du MPO :

- soutenir les communautés et les organisations autochtones afin d'assurer une collaboration plus efficace entre celles-ci et avec le MPO et d'autres parties en ce qui concerne la gestion des ressources halieutiques, aquatiques et océaniques durables
- veiller à la gestion des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles dans le cadre de systèmes de gestion intégrée qui favorisent la durabilité et la préservation des ressources halieutiques
- appuyer les communautés autochtones afin qu'elles prennent activement part aux pêches commerciales et à l'aquaculture
- accroître la résilience et la stabilité du régime d'application de la loi et de réglementation dans le domaine des pêches autochtones, en collaborant avec les communautés autochtones et d'autres parties
- jeter les bases pour l'élaboration et l'application de traités et d'accords sur l'autonomie gouvernementale

Le Programme de mesures liées aux traités est une mesure provisoire ayant pour but de fournir un financement à 35 communautés Mi'kmaq, Wolastoqey et Peskotomuhkati tandis que des négociations sur des traités ou sur la réconciliation sont en cours afin de faire progresser directement les approches de gouvernance qui peuvent être adoptées dans le cadre d'un accord ou d'un accord définitif sur la reconnaissance et la mise en œuvre des droits autochtones et de l'autodétermination relativement aux pêches. Les accords de Mesures liées aux traités offrent des avantages immédiats et tangibles (p. ex. avantages économiques, emploi) et permettent aux Nations de tester les structures et les activités de gouvernance des pêches avant de conclure des accords de réconciliation négociés à long terme.

Résultats attendus

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones (cible : 12)
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements (cible : 29)
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés par le biais d'accords / arrangements (cible : 121)

Exercice de la dernière évaluation réalisée

Non applicable (nouveau programme)

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Non applicable (nouveau programme)

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2024-2025

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles à des contributions aux termes des programmes de contributions pour les Autochtones comprennent :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- les fournisseurs de services mandatés pour travailler avec les organisations autochtones, selon ce qui a été déterminé par le MPO
- les groupes d'intervenants, les organisations représentant les intervenants du milieu des pêches et de l'industrie des pêches, ou d'autres organisations intéressées à collaborer aux efforts suivants :
 - augmenter la participation des Autochtones aux activités de pêche ou à l'industrie de pêche et d'aquaculture
 - gérer les pêches en collaboration
- bénéficiaires additionnels de certains programmes d'accès économique :
 - titulaires de permis, de quotas ou de baux délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
 - les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
 - entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'équipements neufs

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Les bénéficiaires participent de façon continue à l'élaboration et à l'administration des accords de contribution.

11) Contributions à l'appui du cadre de gestion intégrée pour les programmes du secteur des produits de la pêche

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	82 894 265	80 203 218	-	-
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	82 894 265	80 203 218	-	-

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

11.1 Fonds des pêches de l'Atlantique

Date de mise en œuvre

2017-2018

Date d'échéance

2025-2026

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2018-2019

Lien aux résultats ministériels

Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Secteur du poisson et des fruits de mer

But et objectifs du programme de paiements de transfert

- accroître la productivité, la compétitivité, la qualité et la durabilité dans le secteur des produits de la pêche
- renforcer la capacité de s'adapter aux changements dans l'écosystème, y compris les changements liés aux changements climatiques, et de déterminer leurs répercussions sur le secteur des produits de la pêche; offrir un soutien pour la protection et la restauration des stocks de poissons prioritaires au Canada, tels que le saumon sauvage
- permettre au secteur des produits de la pêche de se démarquer par l'innovation pour offrir des

produits de grande qualité et de source durable sur le marché

Résultats attendus

En collaboration avec ses partenaires financiers provinciaux et territoriaux, le Fonds des pêches de l'Atlantique (FPA) permettra d'administrer la mise en œuvre de ses projets finaux dans le cadre de chacun des trois piliers stratégiques de l'Atlantique : Innovation, Infrastructure et Partenariats scientifiques. De nouveaux projets limités seront évalués et approuvés au cours de la dernière année du programme. Toutefois, avec plus de 1 250 projets actifs à administrer dans le cadre de la surveillance, du traitement des demandes, de la collecte de données sur les résultats et de la fermeture des dossiers, le fonds se concentrera sur ces activités principales. Cela permettra de démontrer davantage les progrès du fonds vers l'atteinte de son résultat ultime de croissance économique durable dans le secteur du poisson et des fruits de mer du Canada Atlantique tout en mettant fin progressivement au fonds. De plus, le FPA permettra de continuer à gérer et à administrer les remboursements de son important portefeuille de remboursements évalué à plus de 132 millions de dollars de fonds fédéraux et provinciaux qui continueront d'être reçus graduellement au cours des 10 prochaines années.

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2022-2023

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Ce programme de paiements de transfert devrait prendre fin le 31 mars 2026.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les groupes bénéficiaires du Fonds des pêches de l'Atlantique comprennent : les associations industrielles du secteur du poisson et des fruits de mer (pêche, transformation des fruits de mer et aquaculture), les groupes autochtones, les entreprises commerciales (pêcheurs, aquaculteurs et transformateurs de fruits de mer), les universitaires et les universités, les établissements de recherche et les sociétés d'État provinciales. Pour être admissibles, les bénéficiaires doivent résider dans une province de l'Atlantique, être actifs dans les activités du secteur du poisson et des fruits de mer et démontrer des avantages économiques maximaux pour la région de l'Atlantique.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

L'équipe chargée du fonds continuera de rencontrer ses bénéficiaires en personne, alors qu'elle se recentre sur la surveillance en personne afin de documenter la conformité aux ententes de contribution, l'avancement des projets et les résultats. De plus, les partenaires provinciaux de l'Atlantique continueront de participer régulièrement à la discussion des besoins changeants du secteur et des priorités émergentes pour toutes les parties. De plus, la mobilisation continue des bénéficiaires de financement continuera d'être nécessaire pour la gestion efficace du programme, le traitement des demandes de remboursement, l'administration des remboursements et la clôture des dossiers de projet.

11.2 Fonds des Pêches du Québec

Date de mise en œuvre

2018-2019

Date d'échéance

2025-2026

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2018-2019

Lien aux résultats ministériels

Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Secteur du poisson et des fruits de mer

But et objectifs du programme de paiements de transfert

- accroître la productivité, la compétitivité, la qualité et la durabilité dans le secteur des produits de la pêche
- renforcer la capacité de s'adapter aux changements dans l'écosystème, y compris les changements liés aux changements climatiques, et de déterminer leurs répercussions sur le secteur des produits de la pêche; offrir un soutien pour la protection et la restauration des stocks de poissons prioritaires au Canada, tels que le saumon sauvage
- permettre au secteur des produits de la pêche de se démarquer par l'innovation pour offrir des produits de grande qualité et de source durable sur le marché

Résultats attendus

À ce jour, le Fonds des pêches du Québec a signé 21 accords de contribution avec divers partenaires de l'industrie de la pêche du Québec. La majorité de ces projets nécessitent l'adoption de nouvelles technologies et d'équipement pour la pêche au sébaste, favorisant ainsi le développement durable des pêches du Québec.

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2022-2023

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Ce programme de paiements de transfert devrait prendre fin 2025-2026.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les entreprises commerciales (les organisations à but lucratif), qui comprennent les entités suivantes :

- les entreprises à propriétaires uniques
- les sociétés de personnes (entreprises non constituées en personnes morales détenues par plus d'une personne)

- les coopératives
- les entités constituées en personne morale

Les entreprises non commerciales (les organisations à but non lucratif), qui comprennent les personnes et entités suivantes :

- les associations de l'industrie
- les établissements postsecondaires
- les institutions de recherche et d'innovation
- les universitaires
- les organisations autochtones ou les groupes autres que des entreprises commerciales

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Notre partenaire provincial et les principaux acteurs de l'industrie sont régulièrement consultés pour discuter de l'évolution des besoins du secteur et des nouvelles priorités pour toutes les parties. Des échanges réguliers avec les bénéficiaires de financement et les demandeurs sont nécessaires pour gérer efficacement le programme. Lorsque les visites en personne ne sont pas possibles, les appels téléphoniques et les courriels sont des substituts efficaces jusqu'à ce que des visites en personne puissent être organisées.

11.3 Fonds de rétablissement et d'innovation pour les saumons de la Colombie-Britannique

Date de mise en œuvre

28 février 2019

Date d'échéance

31 mars 2026

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2018-2019

Lien aux résultats ministériels

Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Secteur du poisson et des fruits de mer

But et objectifs du programme de paiements de transfert

- accroître la productivité, la compétitivité, la qualité et la durabilité dans le secteur des produits de la pêche
- renforcer la capacité de s'adapter aux changements dans l'écosystème, y compris les changements liés aux changements climatiques, et de déterminer leurs répercussions sur le secteur des produits de la pêche; offrir un soutien pour la protection et la restauration des stocks de poissons prioritaires au Canada, tels que le saumon sauvage
- permettre au secteur des produits de la pêche de se démarquer par l'innovation pour offrir des produits de grande qualité et de source durable sur le marché

Résultats attendus

Les projets de la phase 2 sont en cours. Ils ont commencé en 2024 et se termineront en 2026. Jusqu'à présent, les 73 projets de la phase 2 ont tous permis d'apporter des améliorations dans un ou plusieurs des domaines suivants : la protection et la conservation du saumon sauvage du Pacifique, l'amélioration de la compréhension des changements dans l'écosystème, ou la participation du savoir autochtone.

- 100 % (73/73) des projets ont respecté les délais, la portée et le budget
- 73 ententes de contribution conclues
- 17 projets d'infrastructure
- 30 projets de partenariats scientifiques axés sur le changement climatique et/ou les écosystèmes
- 26 produits, procédés, technologies ou équipements nouveaux ou novateurs ont été adoptés ou adaptés grâce au financement du Fonds de rétablissement et d'innovation pour les saumon de la Colombie-Britannique (FRISCB)
- 270 Autochtones formés dans le cadre d'ententes
- 320 Autochtones employés dans le cadre d'ententes
- 29 % (21/73) des projets financés ont contribué à améliorer la durabilité des pratiques de pêche
- 86 % (63/73) des projets financés ont soutenu la protection et la restauration du saumon sauvage du Pacifique
- 39 études et articles publiés ou rendus publics à la suite des projets financés
- 64 % (47/73) des projets ont intégré le savoir autochtone

- 74 % (54/73) des ententes ont fait participer des groupes autochtones en tant que chefs de file ou partenaires du projet
- 85 % (62/73) de tous les projets viennent en aide au saumon du Pacifique
- Au cours de la première année du FRISCB (2023-2024), les résultats des projets de la phase 2 ont permis les réalisations suivantes :
 - 31 publications et ensembles de données ont été produits et publiés
 - 977 personnes ont été payées avec les fonds du FRISCB
 - 690 personnes ont été formées
 - 93 % (68/73) des projets impliquaient des femmes
 - 64 % (47/73) des projets impliquaient les peuples autochtones

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2022-2023

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2024-2025

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Le FRISCB est largement ouvert aux organisations basées en Colombie-Britannique et accorde la priorité à la couverture parmi les types d'organisations admissibles au moment de la recommandation de financement. En particulier, au cours de la plus récente série de demandes et de financement, on a institué dans le cadre du FRISCB un principe « de participation des Autochtones et d'inclusion du savoir autochtone » afin de mieux donner la priorité aux projets solides dirigés par des Autochtones et exécutés en partenariat avec des Autochtones. Par conséquent, 40 % des projets financés par le FRISCB sont dirigés par des organisations autochtones, et plus de 34 % ont des partenaires autochtones (c.-à-d. qu'environ les trois quarts des projets financés par le FRISCB font appel à la participation autochtone).

Composition des autres types d'organisations financées par le FRISCB : commercial (11 %), autochtone (40 %), organisations non gouvernementales de l'environnement (21 %), milieu universitaire (16 %), groupes d'intendance (12 %)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Au sein du FRISCB, on mène une mobilisation intensive à la fois à l'externe auprès des organisations admissibles et à l'interne auprès des collègues du gouvernement (c.-à-d. le MPO et la Colombie-Britannique) afin d'établir les priorités stratégiques de financement pour chaque série de demandes et d'analyser bilatéralement les priorités des demandeurs potentiels afin de fournir des conseils et de déterminer le potentiel de financement.

12) Contributions à l'appui du Programme de contributions de catégorie de ports pour petits bateaux

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	200 000	2 600 000	1 000 000	730 000
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	200 000	2 600 000	1 000 000	730 000

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

12.1 Programme de contribution par catégorie de Ports pour petits bateaux

Date de mise en œuvre

2008

Date d'échéance

En cours

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Lien aux résultats ministériels

L'industrie de la pêche commerciale a accès à des ports sécuritaires

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Ports pour petits bateaux

But et objectifs du programme de paiements de transfert

L'objectif du Programme de contribution par catégorie de Ports pour petits bateaux est de faciliter l'acquisition, l'aménagement, la construction, l'amélioration ou la réparation, ainsi que la gestion, l'entretien, la sécurité et l'accessibilité des ports de pêche et de plaisance admissibles. Pour ce faire, de l'aide financière est offerte aux bénéficiaires admissibles afin qu'ils puissent mener des activités qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Programme des ports pour petits bateaux (PPB).

Résultats attendus

- amélioration de la capacité des ports réguliers pour soutenir l'infrastructure de l'industrie de la pêche
- un soutien opérationnel et de capacité est fourni aux autorités portuaires gérant des ports de plaisance

Exercice de la dernière évaluation réalisée

2022-2023

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2027-2028

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires de ce programme sont les administrations portuaires, les organismes de soutien aux administrations portuaires et les organisations qui gèrent les ports en vertu de la *Loi sur les ports de pêche et de plaisance* (organismes à but non lucratif, liés à l'industrie). Les autres bénéficiaires admissibles sont les provinces, les territoires, les organismes (au sens de l'article 2 de la *Loi sur les ports de pêche et de plaisance*), ainsi que les groupes, les organisations ou les communautés autochtones.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Ports pour petits bateaux continuera de nouer le dialogue avec les administrations portuaires du pays, dont plusieurs reçoivent des fonds dans le cadre du Programme de contribution par catégorie de Ports pour petits bateaux, au moyen de mécanismes en place tels que le Comité consultatif national des administrations portuaires, les comités consultatifs des administrations portuaires des régions et les associations provinciales d'administrations portuaires. Les employés régionaux poursuivront également le dialogue continu avec les bénéficiaires.

Des présentations particulières ont également été données à différentes administrations portuaires sur le Programme d'élimination des épaves et des navires abandonnés de PPB, et des renseignements à jour figurent sur le site Web de PPB.

Les travaux de mise à jour se poursuivent quant aux modalités du Programme de contribution par catégorie de Ports pour petits bateaux qui permettront de mieux répondre aux besoins cernés par les demandeurs et les bénéficiaires dans le cadre de ce dialogue continu.

13) Contributions à l'appui de la gestion durable des pêches du Canada

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	22 920 723	15 241 995	3 350 000	3 350 000
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	22 920 723	15 241 995	3 350 000	3 350 000

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

13.1 Programme de protection des mammifères marins

Date de mise en œuvre

2018-2019

Date d'échéance

2025-2026

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2023-2024

Lien aux résultats ministériels

- les pêches canadiennes sont gérées de manière durable
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Gestion des pêches

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but global de ce programme est d'encourager la gestion durable des pêches du Canada, des programmes de pêches autochtones, des activités d'aquaculture et de soutenir les ports de pêche commerciale.

Les objectifs des programmes de paiements de transfert liés aux pêches du MPO sont d'appuyer l'utilisation productive saine, durable et économique des stocks de poissons et des écosystèmes en

faisant la promotion de la participation aux engagements nationaux et internationaux liés à l'appui de la conservation, de la protection et de la restauration des stocks de poissons et des écosystèmes.

Résultats attendus

Le Fonds de renforcement des capacités d'intervention auprès des mammifères marins vise à renforcer les capacités partout au Canada pour une intervention sécuritaire, efficace et rapide en cas d'incident impliquant des mammifères marins.

Exercice de la dernière évaluation réalisée

Non applicable. Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Non applicable. Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles, y compris les bénéficiaires canadiens et internationaux, doivent posséder la capacité juridique nécessaire pour conclure un accord de subvention ou de contribution afin de recevoir du financement dans le cadre de l'un ou l'autre des programmes de paiements de transfert des pêches.

Les bénéficiaires admissibles comprennent les suivants, lorsqu'ils sont associés à la recherche, à l'innovation, au développement, à la gestion, à la conservation, à la récolte, à la protection, à l'application de la loi ou à la promotion des ressources halieutiques, aquacoles et océaniques et des questions connexes :

- les organismes et associations de bienfaisance sans but lucratif
- les organismes à but lucratif et les entreprises commerciales, y compris les particuliers (travailleurs autonomes), les entreprises, les organisations, les associations
- les groupes, organisations et communautés autochtones*
- les établissements de recherche, universitaires et d'enseignement reconnus
- les autres ordres de gouvernement et leurs organismes ou sociétés d'État
- particuliers

*Remarque :

Les groupes, les organisations et les collectivités autochtones comprennent :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- les gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Les propositions de financement peuvent être sollicitées ou dirigées par Pêches et Océans Canada et peuvent utiliser un processus de déclaration d'intérêt.

13.2 Programme de transition commerciale du saumon du Pacifique

Date de mise en œuvre

2019-2020

Date d'échéance

2025-2026

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2023-2024

Lien aux résultats ministériels

Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Gestion des pêches

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Les objectifs des programmes de paiements de transfert liés aux pêches de Pêches et Océans Canada sont d'appuyer l'utilisation productive saine, durable et économique des stocks de poissons et des écosystèmes en faisant la promotion de la participation aux engagements nationaux et internationaux liés à l'appui de la conservation, de la protection et de la restauration des stocks de poissons et des écosystèmes.

L'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique vise à moderniser et à stabiliser les pêches de saumon en transformant le mode d'exploitation du saumon par de vastes fermetures des pêches commerciales de ce poisson. En tant que mesure d'atténuation, le Programme de retrait des permis de pêche commerciale du saumon du Pacifique offrira aux pêcheurs la possibilité de retirer leurs permis à leur juste valeur marchande et facilitera la transition vers un secteur de pêche commerciale plus restreint et économiquement viable.

Résultats attendus

En 2025-2026, le Ministère s'attend à terminer avec succès la cinquième série de retraits de permis pour sa dernière année du programme. Au total, 417 permis de pêche commerciale du saumon admissibles ont été retirés depuis le lancement du programme, et des mises à jour sur le nombre total de permis retirés par flottille ont été communiquées sur le site Web du Ministère après la fin de chaque cycle. D'autres retraits de permis devraient être terminés d'ici mars 2026, et les dernières mises à jour sur les résultats finaux du programme seront alors communiquées.

D'ici la fin de 2025-2026, le Programme de réduction des navires abandonnés et d'élimination des engins de pêche prévoit l'élimination de jusqu'à 15 navires supplémentaires et jusqu'à 168 000 kg d'engins connexes. Les statistiques définitives sur l'élimination seront communiquées sur le site Web du Ministère.

Exercice de la dernière évaluation réalisée

Non applicable. Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Non applicable. Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles, y compris les bénéficiaires canadiens et internationaux, doivent posséder la capacité juridique nécessaire pour conclure un accord de subvention ou de contribution afin de recevoir du financement dans le cadre de l'un ou l'autre des programmes de paiements de transfert des pêches.

Les bénéficiaires admissibles comprennent les suivants, lorsqu'ils sont associés à la recherche, à l'innovation, au développement, à la gestion, à la conservation, à la récolte, à la protection, à l'application de la loi ou à la promotion des ressources halieutiques, aquacoles et océaniques et des questions connexes :

- les organismes et associations de bienfaisance sans but lucratif
- les organismes à but lucratif et les entreprises commerciales, y compris les particuliers (travailleurs autonomes), les entreprises, les organisations, les associations
- les groupes, organisations et communautés autochtones*
- les établissements de recherche, universitaires et d'enseignement reconnus
- les autres ordres de gouvernement et leurs organismes ou sociétés d'État
- particuliers

***Remarque**

Les groupes, les organisations et les collectivités autochtones comprennent :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- les gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Les propositions de financement peuvent être sollicitées ou dirigées par Pêches et Océans Canada et peuvent utiliser un processus de déclaration d'intérêt.

Depuis le lancement du programme en décembre 2022 et la réalisation de trois séries de réception des demandes à l'automne 2024, les candidats ont eu une autre occasion de présenter une demande au programme dans le cadre de la quatrième série du processus de réception des demandes, qui s'est terminée le 31 octobre 2024.

Les demandes assorties d'offres de retrait des permis de pêche au saumon ont été examinées et les demandeurs ont été informés des résultats en décembre 2024. Les renseignements mis à jour sur le

nombre total de permis retirés par flottille ainsi que sur les futures possibilités de présenter une demande au programme seront publiés sur le site Web du Ministère.

13.3 Programme de contribution aux pêches durables

Date de mise en œuvre

2023-2024

Date d'échéance

2027-2028

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

2023-2024

Lien aux résultats ministériels

- les pêches canadiennes sont gérées de manière durable
- les pêches, les océans et les autres écosystèmes aquatiques sont protégés contre l'exploitation illégale et les interférences
- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Gestion des pêches

But et objectifs du programme de paiements de transfert

L'objectif principal de ce programme est d'encourager la gestion durable des pêches du Canada, des programmes de pêches autochtones et des activités d'aquaculture; de soutenir les ports de pêche commerciale; d'accroître la coopération maritime; et de créer un environnement marin sain tout en soutenant des mesures contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

L'objectif de ce programme est d'appuyer l'utilisation productive saine, durable et économique des stocks de poissons et des écosystèmes en faisant la promotion de la participation aux engagements nationaux et internationaux liés à l'appui de la conservation, de la protection et de la restauration des stocks de poissons et des écosystèmes.

Résultats attendus

- les pêches mondiales sont gérées de manière durable
- les pêches, les océans et les autres écosystèmes aquatiques sont protégés contre l'exploitation illégale et les interférences

Exercice de la dernière évaluation réalisée

Non applicable. Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Non applicable. Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles, y compris les bénéficiaires canadiens et internationaux, doivent posséder la capacité juridique nécessaire pour conclure un accord de subvention ou de contribution afin de recevoir du financement dans le cadre de l'un ou l'autre des programmes de paiements de transfert des pêches.

Les bénéficiaires admissibles comprennent les suivants, lorsqu'ils sont associés à la recherche, à l'innovation, au développement, à la gestion, à la conservation, à la récolte, à la protection, à l'application de la loi ou à la promotion des ressources halieutiques, aquacoles et océaniques et des questions connexes :

- les organismes et associations de bienfaisance sans but lucratif
- les organismes à but lucratif et les entreprises commerciales, y compris les particuliers (travailleurs autonomes), les entreprises, les organisations, les associations
- les groupes, organisations et communautés autochtones*
- les établissements de recherche, universitaires et d'enseignement reconnus
- les autres ordres de gouvernement et leurs organismes ou sociétés d'État
- particuliers

*Remarque

Les groupes, les organisations et les collectivités autochtones comprennent :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- les gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Les propositions de financement peuvent être sollicitées ou dirigées par Pêches et Océans Canada et peuvent utiliser un processus de déclaration d'intérêt.

14) Contribution à la Qikiqtani Inuit Association pour le projet Nauttiguqtiit Conservation Centre – Modèle de conservation régional de Qikiqtani

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	-	20 000 000	-	-
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	-	20 000 000	-	-

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

14.1 Contribution à la Qikiqtani Inuit Association pour le projet Nauttiguqtiit Conservation Centre – Modèle de conservation régional de Qikiqtani

Start date

1 avril 2025 (sous réserve que l'accord de contribution soit inclus dans le budget principal des dépenses 2025-2026, négocié et signé par toutes les parties)

Date d'échéance

30 juin 2030 (sous réserve que l'accord de contribution soit inclus dans le budget principal des dépenses 2025-2026, négocié et signé par toutes les parties)

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

Exercice de mise en application des modalités

Il s'agit d'un accord approuvé directement par le Conseil du Trésor. Par conséquent, l'accord sert de modalités.

Lien aux résultats ministériels

- les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Planification et conservation marines

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est de soutenir la construction de centres de conservation Nauttiqsuqtiit.

Résultats attendus

Les résultats attendus sont la construction de centres de conservation Nauttiqsuqtiit, qui permettront les activités d'intendance dirigées par les Inuits, y compris les programmes Nauttiqsuqtiit de l'Association inuite du Qikiqtani, dans les communautés où sont construits des centres de conservation Nauttiqsuqtiit.

Exercice de la dernière évaluation réalisée

Non applicable (nouveau programme)

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation

Non applicable (nouveau programme)

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Le bénéficiaire de ce financement est la Qikiqtani Inuit Association.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires

Négociations et consultations ciblées